



Rapport de la 29^e Session de la Commission des thons de l'océan Indien

La Réunion, 13-17 avril 2025

DISTRIBUTION :

Participants à la session
Membres de la Commission
Autres nations et organisations internationales intéressées
Département des pêches de la FAO
Fonctionnaires régionaux des pêches de la FAO

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

CTOI 2025. Rapport de la 29^e session de la Commission des thons de l'océan Indien. Tenue à la Réunion du 13 au 17 avril 2025. *IOTC-2025-S29-R[F]* : 48pp.

Les appellations employées dans cette publication (et ses listes) et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.

La Commission des thons de l'océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des thons de l'océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense, causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Commission des thons de l'océan Indien
PO Box 1011
Victoria, Seychelles

Courriel : iotc-secretariat@fao.org

Site Web : <http://www.iotc.org>

TABLE DES MATIERES

Table des matières	3
Acronymes.....	4
Comment interpréter la terminologie contenue dans ce rapport	5
Parties contractantes de la Commission des thons de l'océan Indien	6
Résumé exécutif	7
1. Ouverture de la session	8
2. Lettres de créance.....	8
3. Admission des observateurs	8
4. Adoption de l'ordre du jour et des modalités de la session.....	8
5. Détermination de l'état de l'adhésion du Royaume-Uni à la CTOI	8
6. Mise à jour sur la mise en œuvre des décisions de la Commission en 2024 (S28)	8
7. Amendements au règlement intérieur de la CTOI	8
7.1. Amendements d'autres processus et procédures	8
8. Rapport du Comité scientifique	9
9. Mesures de conservation et de gestion	14
9.1. Mesures de conservation et de gestion actuelles qui font référence à l'année 2025	14
9.2. Examen des objections reçues en vertu de l'article IX.5 de l'Accord CTOI	14
9.3. Propositions de mesures de conservation et de gestion nouvelles ou révisées (certaines propositions seront examinées au titre d'autres points de l'ordre du jour, comme approprié)	14
10. Rapport du Comité technique sur les critères d'allocation.....	20
10.1. Présentation des rapports du CTCA13 et du CTCA14	20
11. Rapport du Comité technique sur les procédures de gestion.....	20
12. Rapport du Comité d'application	21
12.1. Présentation du rapport du CdA22	21
12.2. Projet de Liste des navires INN de la CTOI pour 2025.....	21
12.3. Liste provisoire des navires INN de la CTOI pour 2025	21
12.4. Mise à jour des informations relatives aux navires figurant sur la liste actuelle des navires INN de la CTOI	21
12.5. Demande de réinscription d'un navire sur la liste des navires INN de la CTOI	22
12.6. Demande de retrait de 26 navires de la liste des navires INN de la CTOI	22
12.7. Adoption de la liste des navires INN	22
12.8. Demandes de statut de Partie coopérante non-contractante.....	22
13. Rapport du Comité permanent d'administration et des finances	22
13.1. Présentation du rapport du CPAF22	22
13.2. Adoption du programme de travail et du budget de la Commission.....	23
13.3. Calendrier des réunions pour 2026.....	23
14. Autres questions	23
14.1. Coopération avec d'autres organisations et institutions	23
14.1.1. Discussion sur la demande de statut d'observateur de la Fondation Michael Adedotun Oke	24
14.2. Élection du président et du vice-président de la Commission	24
14.3. Date et lieu de la 30 ^e session de la Commission	24
15. Adoption du rapport de la 29 ^e session de la Commission.....	24
Appendice 1 Liste des participants	25
Appendice 2 Ordre du jour de la 29 ^e session de la Commission des thons de l'océan Indien	34
Appendice 3 Liste des documents	35
Appendice 4 Déclaration conjointe du Royaume-Uni et de Maurice	39
Appendice 5 Déclaration de l'Union européenne sur le <i>finning</i> des requins	40
Appendice 6 Taux de conformité.....	41
Appendice 7 Budget de la CTOI pour 2026 et budget indicatif pour 2027 (USD)	42
Appendice 8 Barème des contributions CTOI pour 2026 (USD)	43
Appendice 9 Calendrier des réunions pour 2026	44
Appendice 10 Le Comité d'application – Mandat et règlement intérieur	45

ACRONYMES

B _{RMD}	Biomasse qui produit le RMD
CdA	Comité d'application de la CTOI
CNCP	Partie coopérante non contractante de la CTOI
CP	Partie contractante
CPAF	Comité permanent d'administration et des finances de la CTOI
CPC	Partie contractante et Partie coopérante non contractante
CPUE	Captures par unité d'effort
CS	Comité scientifique (de la CTOI)
CTCA	Comité technique sur les critères d'allocation de la CTOI
CTOI	Commission des thons de l'océan Indien
CTPG	Comité technique sur les procédures de gestion
DCP	Dispositif de concentration de poissons
DCPD	Dispositif de concentration de poissons dérivant
E	Taux de récolte annuel
ESG	Évaluation de la stratégie de gestion
F	Mortalité par pêche
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FPR	Fonds de participation aux réunions (de la CTOI)
F _{RMD}	Mortalité par pêche qui produit le RMD
GTEPA	Groupe de travail sur l'environnement et les prises accessoires (de la CTOI)
GTM	Groupe de travail sur les méthodes (de la CTOI)
GTMOMCG	Groupe de travail sur la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion
GTTN	Groupe de travail sur les thons néritiques
GTTT	Groupe de travail sur les thons tropicaux (de la CTOI)
GTTTm	Groupe de travail sur les thons tempérés (de la CTOI)
HCR	Règle d'exploitation (<i>Harvest Control Rule</i>)
HCR	Mortalité par pêche au RMD
INN	Illicite, non déclarée, non réglementée
MCG	Mesure de conservation et de gestion (de la CTOI ; Résolutions et Recommandations)
MDE	Mémoire d'entente
ONG	Organisation non-gouvernementale
PG	Procédure de gestion
RMD	Rendement maximum durable
SB _{RMD}	Biomasse reproductrice ou « adulte » d'équilibre au RMD
TAC	Total admissible des captures
TOM	Territoires d'outre-mer
VMS	Système de surveillance des navires
WCPFC	Western and Central Pacific Fisheries Commission
ZEE	Zone économique exclusive

COMMENT INTERPRETER LA TERMINOLOGIE CONTENUE DANS CE RAPPORT

Niveau 1 : D'un organe subsidiaire de la Commission au niveau supérieur dans la structure de la Commission :

A RECOMMANDÉ, RECOMMANDATION : toute conclusion ou demande d'action émanant d'un organe subsidiaire de la Commission (comité ou groupe de travail) qui doit être présentée formellement au niveau suivant de la structure de la Commission, pour examen/adoption (par exemple d'un Groupe de travail au Comité scientifique). L'intention est que la structure supérieure examine l'action recommandée et la mette en œuvre dans le cadre de son mandat, si l'organe subsidiaire émetteur n'a pas lui-même le mandat adéquat. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.

Niveau 2 : D'un organe subsidiaire de la Commission à une CPC, au Secrétariat de la CTOI ou à un autre organe (mais pas la Commission) qui devra accomplir une tâche spécifique :

A DEMANDÉ : ce terme ne devrait être utilisé par un organe subsidiaire de la Commission que s'il ne souhaite pas que cette demande soit formellement adoptée/approuvée par le niveau supérieur de la structure de la Commission. Par exemple, si un comité désire des informations complémentaires d'une CPC sur une question donnée, mais ne souhaite pas formaliser cette demande au-delà du mandat soi-disant comité, il peut demander qu'une action particulière soit réalisée. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.

Niveau 3 : Termes généraux à utiliser pour des questions de cohérence

EST CONVENU(E) : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme une décision sur des mesures à prendre dans le cadre de son mandat et qui n'a pas déjà été abordé aux niveaux 1 et 2 ; tout point de discussion ayant recueilli l'agrément général des délégations/participants durant une réunion et qui n'a pas besoin d'être examiné/adopté par le niveau supérieur dans la structure de la Commission.

a noté/a pris note/notant : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme d'une importance justifiant de l'inclure dans le rapport de réunion, pour référence.

Tout autre terme : Tout autre terme peut être utilisé en plus des termes de niveau 3 pour souligner au lecteur d'un rapport de la CTOI l'importance du paragraphe concerné. Toutefois, les autres termes utilisés ne sont pris en compte qu'à des fins d'explication ou d'information et ne doivent pas avoir une cote plus élevée dans la hiérarchie terminologique des rapports que le niveau 3, décrit ci-dessus (par exemple A EXAMINÉ, A PRESSÉ, A RECONNU).

PARTIES CONTRACTANTES DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCEAN INDIEN**VINGT-NEUF, AU 17 AVRIL 2025**

AFRIQUE DU SUD, REP. DE
AUSTRALIE
BANGLADESH
CHINE
COMORES
COREE, REPUBLIQUE DE
FRANCE (TOM)
INDE
INDONESIE
IRAN, REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'
JAPON
KENYA
MADAGASCAR
MALAISIE
MALDIVES
MAURICE
MOZAMBIQUE
OMAN
PAKISTAN
PHILIPPINES
REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE
ROYAUME-UNI
SEYCHELLES
SOMALIE
SOUDAN
SRI LANKA
THAÏLANDE
UNION EUROPEENNE
YEMEN

PARTIES COOPERANTES NON CONTRACTANTES DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCEAN INDIEN**DEUX, AU 17 AVRIL 2024**

LIBERIA
PANAMA

RESUME EXECUTIF

La 29^e session de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) a été ouverte par la Présidente de la CTOI, Mme Jung-re Riley Kim (Rép. de Corée). Malheureusement, la Présidente n'a pas pu assister à la réunion en personne et a donc transmis les responsabilités de la présidence au 1^{er} Vice-président, M. Adam Ziyad (Maldives).

La Commission a adopté les amendements au règlement intérieur (texte révisé figurant à l'appendice 10).

La Commission a rappelé qu'en 2024, il avait été CONVENU qu'une élection à la présidence du CS aurait lieu à la prochaine session du CS en 2024 (IOTC-2024-S29-R, paragraphe 30). La Commission a noté que, lors de sa 27^e session, le CS a lancé un appel à candidatures pour le poste de président du CS. Le Dr Toshihide Kitakado (Japon) a été nommé et élu Président du CS pour une année supplémentaire.

La Commission EST CONVENUE que toute CPC pourrait demander à la Commission d'envisager de retarder la mise en œuvre du registre des DCPd, celui-ci ne peut pas être achevé d'ici le 1^{er} janvier 2026, par le biais d'un processus de décision entre les sessions.

La Commission a adopté la liste 2025 des navires INN de la CTOI. Toutes les CPC devront prendre les mesures nécessaires concernant la liste des navires INN, conformément au paragraphe 21 de la Résolution 24/03.

La Commission a adopté le programme de travail et le budget pour 2026, le budget indicatif pour 2027 (Appendice 7), et le calendrier des contributions pour 2026 tel que fourni à l'Appendice 8, notant que le programme de travail pour le Secrétariat de la CTOI est basé sur l'hypothèse que la nature et l'étendue des activités entreprises par le Secrétariat de la CTOI resteront dans le champ d'application actuel.

La Commission a adopté le calendrier des réunions de ses organes subsidiaires pour 2026 tel que détaillé à l'Appendice 9, notant que le Comité scientifique, en décembre 2025, finalisera les dates des réunions scientifiques.

La Commission a accepté de renouveler le statut de Partie non contractante coopérante (CNCP) du Libéria, jusqu'à la fin de la 30^e session de la CTOI (S30).

La Commission a pris note de la demande de statut de CNCP du Panama. La Commission a accordé d'accorder le statut de CNCP au Panama, jusqu'à la fin de la 30^e session de la CTOI (S30).

La Commission a accepté d'accepter l'invitation à être une entité collaboratrice avec les organisateurs de la Conférence mondiale sur le thon de l'ANFACO.

La Commission a adopté les quatorze mesures de conservation et de gestion (CMM) suivantes :

Résolution 25/01 Sur le changement climatique en relation avec la Commission des thons de l'océan Indien

Résolution 25/02 Sur le programme de système de surveillance des navires (SSN).

Résolution 25/03 Fixation de limites de capture pour le listao dans la zone de compétence de la CTOI.

Résolution 25/04 Concernant la fixation de limites de capture pour le patudo dans la zone de compétence de la CTOI.

Résolution 25/05 Sur la mise en place d'un programme pour les transbordements des grands navires de pêche.

Résolution 25/06 Sur un mécanisme régional d'observateurs.

Résolution 25/07 Relative à une procédure de gestion pour l'espadon dans la zone de compétence de la CTOI.

Résolution 25/08 Conservation des requins capturés en association avec des pêcheries gérées par la CTOI.

Résolution 25/09 Conservation des requins-taupes bleus et petites taupes capturés en association avec les pêcheries de la CTOI.

Résolution 25/10 Concernant la création d'un Comité technique sur les procédures de gestion.

Résolution 25/11 Sur des mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Résolution 25/12 Sur la promotion de la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI

Recommandation 25/13 Promotion des objectifs de la CTOI par le biais d'une coopération avec l'Accord BBNJ (Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale)

Recommandation 25/14 Sur la limitation de la capacité de pêche.

1. Ouverture de la session

1. La 29^e session de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) a été ouverte par la présidente de la CTOI, Mme Jung-re Riley Kim (Rép. de Corée). Malheureusement, la présidente n'a pas pu assister à la réunion en personne et a donc transmis les responsabilités de la présidence au 1^{er} vice-président, M. Adam Ziyad (Maldives).
2. M. Costas Kadis, Commissaire européen chargé de la pêche et des océans, Mme Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche (France) et Mme Huguette Bello, présidente du conseil régional de La Réunion, ont prononcé les allocutions d'ouverture.
3. La 29^e session de la Commission s'est tenue dans un format hybride, avec des délégations présentes physiquement dans la salle de réunion, et d'autres participants assistant par vidéoconférence.

2. Lettres de créance

4. Des lettres de créance ont été reçues de 27 parties contractantes et d'une partie coopérante non contractante (Liberia). Ni le Yémen ni le Soudan n'ont participé. La liste des CPC participantes figure à l'[Appendice 1](#).
5. Le Secrétaire exécutif a rappelé aux CPC que le contenu des lettres de créance doit être conforme au modèle fourni à l'Annexe I du Règlement intérieur de la CTOI.

3. Admission des observateurs

6. En vertu de l'article VII de l'Accord établissant la CTOI, la Commission a admis 25 observateurs (y compris des experts invités), conformément à l'article XIV du règlement intérieur de la CTOI (2023).
7. En outre, les représentants de trois États côtiers invités qui ne sont pas membres de la CTOI ont assisté à la réunion en distanciel (Égypte, Myanmar et Timor-Leste).
8. Le Panama a été admis en tant qu'observateur en attendant la discussion sa candidature au statut de CNCP, conformément au Règlement intérieur de la CTOI.
9. La liste des participants, telle qu'elle figure dans les lettres de créance, figure à l'[Appendice 1](#).

4. Adoption de l'ordre du jour et des modalités de la session

10. L'ordre du jour adopté (IOTC-2025-S29-01b) figure à l'[Appendice 2](#). Les documents présentés à la Commission sont énumérés à l'[Appendice 3](#).

5. Détermination de l'état de l'adhésion du Royaume-Uni à la CTOI

11. La Commission a pris note de la déclaration conjointe du Royaume-Uni et de Maurice, qui figure à l'[Appendice 4](#), et a renvoyé à sa prochaine session une décision sur l'état de l'adhésion du Royaume-Uni à la CTOI.

6. Mise à jour sur la mise en œuvre des décisions de la Commission en 2024 (S28)

12. La Commission a pris note du document IOTC-2025-S29-02 qui fournit à la Commission des informations sur les progrès réalisés au cours de la période entre les sessions sur les demandes d'action formulées lors de sa 28^e session en 2024.

7. Amendements au règlement intérieur de la CTOI

13. La Commission a pris note du document IOTC-2025-S29-06 sur l'amendement de l'Annexe V du règlement intérieur de la CTOI.
14. La Commission **A ADOPTÉ** les amendements au règlement intérieur (texte révisé inclus à l'[Appendice 10](#)).

7.1. Amendements d'autres processus et procédures

15. La Commission a pris note du document IOTC-2025-S29-08 soumis par le Japon sur le fonctionnement des réunions de la CTOI, qui contient des commentaires et des suggestions visant à améliorer l'efficacité et l'efficience

des réunions de la CTOI. La Commission a pris note de l'intention du Japon de reporter les discussions sur ce document à la prochaine session de la CTOI, tandis qu'un examen du fonctionnement des réunions de la CTOI sera mené entre les sessions.

16. La Commission **A DEMANDÉ** qu'un petit groupe de travail informel, ouvert à toute partie intéressée, mais comprenant au minimum le président et les vice-présidents de la Commission, et ceux du CdA, du CPAF et du CS, ainsi que d'autres organes subsidiaires pertinents, avec l'appui du Secrétariat de la CTOI, entreprenne un examen complet du fonctionnement des réunions de la CTOI. Cet examen devrait porter au minimum sur les points suivants :
- a) la structure actuelle de la série de réunions annuelles (CdA, CPAF, CTPG et réunions de la Commission) ;
 - b) les questions soulevées dans le document IOTC-2025-S29-08 ;
 - c) le calendrier des réunions annuelles et les formats de réunion.
 - d) les amendements potentiels au règlement intérieur de la CTOI qui pourraient être nécessaires pour améliorer les réunions de la CTOI et leur structure.

8. Rapport du Comité scientifique

17. La Commission a pris note du rapport de la 27^e session du Comité scientifique (CS) (IOTC-2024-SC27-R) qui a été présenté par le Président du CS, le Dr. Toshihide Kitakado (Japon). Un total de 141 délégués et autres participants, dont 120 délégués de 24 Parties contractantes et 21 délégués de 15 organisations observatrices, y compris des experts invités, ont participé à la 27^e session du Comité scientifique, tenue au Cap, en Afrique du Sud.
18. La Commission a noté que toutes les réunions des groupes de travail scientifiques en 2024 se sont déroulées avec succès, en utilisant un format hybride.
19. La Commission a noté que 27 Rapports nationaux ont été soumis au Secrétariat de la CTOI en 2024 par les CPC et qu'il s'agit d'une légère augmentation par rapport aux 25 rapports nationaux soumis en 2023.

État des thons tropicaux et tempérés

20. La Commission a noté que l'état actuel des thons tropicaux et tempérés est le suivant (Les résumés complets de l'état des stocks sont disponibles [\[ici\]](#)) :

Patudo

Aucune nouvelle évaluation du stock n'a été réalisée pour le patudo en 2024 et l'avis sur l'état du stock est donc basé sur l'évaluation de 2022. Sur la base du poids de la preuve disponible, le stock de patudo est déterminé comme étant **surexploité** et **sujet à la surpêche**. Une procédure de gestion du patudo (Rés. 22/03) a été utilisée pour fournir une recommandation sur le TAC pour 2024-2026.

Albacore*

Une nouvelle évaluation du stock a été réalisée pour l'albacore en 2024. Les estimations de l'état général du stock diffèrent considérablement de l'évaluation précédente. Sur la base des éléments de preuve disponibles en 2024, il est établi que le stock d'albacore n'est **pas surexploité** et n'est **pas sujet à la surpêche**. Il convient de noter qu'il subsiste d'importantes incertitudes concernant les données utilisées pour cette évaluation du stock, en particulier, en ce qui concerne la normalisation des CPUE pour 2024, qui doivent être examinées et résolues en 2025 et qui sont reconnues dans l'avis du CS sur la limite de capture. Notant que dans l'attente de l'avis que doit soumettre le CS à la réunion de la Commission de 2026 sur la nécessité, le cas échéant, d'actualiser l'évaluation du stock d'albacore en 2026, les résultats de la K2SM ne doivent pas être considérés comme un avis sur les captures jusqu'à ce que les incertitudes entourant l'indice de PUE ne soient résolues.

Listao

Aucune nouvelle évaluation du stock n'a été réalisée pour le listao en 2024 et l'avis est donc basé sur l'évaluation de 2023. Sur la base du poids de la preuve disponible, il est déterminé que le stock de listao n'est **pas surexploité** et n'est **pas sujet à la surpêche**. La limite de capture calculée en appliquant la HCR spécifiée dans la Résolution 21/03 est de 628 606 t pour la période 2024-2026. En 2024, la Commission a adopté la

Résolution 24/07 Sur une procédure de gestion pour le listao. Il est prévu que la PG soit mise en œuvre en 2025 afin de fournir un avis sur le TAC pour la période 2027-2029.

Germon

Aucune nouvelle évaluation du stock de germon n'ayant été réalisée en 2024, l'avis se fonde sur l'évaluation de 2022. L'état du stock par rapport aux points de référence-cibles provisoires B_{RMD} et F_{RMD} de la Commission indique que le stock n'est **pas surexploité** et n'est **pas sujet à la surpêche**.

*notant les mises en garde soulignées dans les paragraphes suivants.

21. La Commission a noté que l'évaluation du stock d'albacore de 2024 estimait que le stock n'était pas surexploité et ne faisait pas l'objet d'une surpêche, avec une probabilité de 86% que le stock se trouve dans le quadrant vert de Kobe. Ce résultat est plus optimiste que les évaluations précédentes, qui estimaient que le stock était surexploité et sujet à la surpêche. Dans l'attente de l'examen et de la résolution des incertitudes liées à la normalisation de la CPUE pour 2024, la Commission a noté qu'il pourrait s'agir d'un signe positif de l'efficacité des plans de reconstitution et des efforts déployés par certaines CPC pour réduire les captures.
22. La Commission a noté que la modification des estimations de l'état du stock d'albacore a donné lieu à des discussions intensives au cours des réunions scientifiques. Ces discussions ont examiné les raisons potentielles à l'origine des estimations plus optimistes. Des préoccupations ont été exprimées par certaines CPC concernant la fiabilité et la transparence de l'indice d'abondance utilisé dans les évaluations de stock.
23. La Commission a noté que des efforts substantiels ont été consacrés à l'évaluation, avec un grand nombre de scénarios étudiés, y compris les facteurs biologiques, l'influence des données sur la composition des longueurs et les données sur les CPUE. Un large éventail de diagnostics avancés a été examiné.
24. La Commission a noté qu'un expert impliqué dans l'examen externe faisait partie de l'équipe d'évaluation, que l'évaluation répondait à de nombreuses recommandations de l'examen externe et qu'elle était plus stable que les évaluations précédentes.
25. La Commission a noté que les investigations menées par le GTTT et le CS ont révélé que l'importante variation dans la série de CPUE conjointe pour les flottes palangrières en 2024 était le principal facteur à l'origine du résultat positif de l'évaluation. Ce changement de CPUE a été largement attribué aux modifications des méthodes de standardisation.
26. Compte-tenu de l'incertitude substantielle et des problèmes potentiels liés à la série de CPUE conjointe des flottes palangrières et à son influence sur les résultats de l'évaluation, la Commission **A DEMANDÉ** au CS d'étudier et de résoudre les incertitudes affectant la standardisation de la CPUE et de fournir un retour d'information à la Commission durant S30, en 2026. Ce travail est essentiel pour examiner et confirmer la validité de l'évaluation 2024 du stock d'albacore.
27. La Commission a noté que :
 - a. le groupe sur les CPUE conjointes se réunira à la fin du mois d'avril afin d'étudier les indices de CPUE de l'albacore, en plus de ses travaux sur le patudo ;
 - b. le groupe sur la CPUE a proposé des mesures visant à accroître la transparence et l'ouverture de l'atelier, en réponse aux recommandations du CS. Ces mesures comprennent l'autorisation pour le Secrétariat et les experts externes de participer et d'examiner les procédures de standardisation pendant l'atelier. Cela représente une amélioration significative par rapport aux pratiques antérieures.
28. La Commission EST CONVENUE que les indices de CPUE sont extrêmement importants dans l'évaluation des thons tropicaux, y compris l'albacore. Par conséquent, il est crucial de permettre à des experts externes de contribuer au processus de standardisation afin de renforcer la crédibilité et la confiance dans les indices d'abondance qui en résultent.
29. La Commission a noté la nouvelle approche utilisée dans l'évaluation, qui met à l'échelle les points de référence du RMD sur la base du recrutement moyen récent, et **A DEMANDÉ** que cette approche soit examinée plus avant par le CS en 2025. C'est la première fois qu'une telle approche est utilisée pour une espèce de la CTOI. Toutefois,

le CS a exprimé des inquiétudes quant aux artefacts potentiels du modèle qui pourraient faire dévier le recrutement de la moyenne à long terme. Comme cette approche pourrait être appliquée à d'autres espèces, une étude approfondie est nécessaire pour s'assurer de sa pertinence.

État des thons néritiques

30. La Commission a noté que l'état actuel des thons néritiques est le suivant (Les résumés complets de l'état des stocks sont disponibles [\[ici\]](#)) :

Thonine orientale Aucune nouvelle évaluation de stock n'a été réalisée pour la thonine orientale en 2024 et les résultats sont donc basés sur les résultats de l'évaluation réalisée en 2023, qui a examiné un certain nombre de méthodes à données limitées (CRMD). Sur la base du poids de la preuve disponible, le stock de thonine orientale pour l'océan Indien est classé comme surexploité mais non sujet à la surpêche.
Thon mignon Une nouvelle évaluation a été réalisée en 2023 à l'aide de techniques d'évaluation à données limitées (CMSY). Sur la base des éléments de preuve actuellement disponibles, le stock est considéré comme étant à la fois surexploité et sujet à la surpêche.
Thazard barré indo-pacifique Une nouvelle évaluation a été réalisée en 2024 à l'aide des techniques à données limitées (CMSY et CMSY++). Sur la base des éléments de preuve actuellement disponibles, le stock est considéré comme n'étant pas surexploité et comme n'étant pas sujet à la surpêche.
Thazard rayé Aucune nouvelle évaluation du stock n'a été réalisée en 2024 pour le thazard rayé et les résultats sont donc basés sur les résultats de l'évaluation réalisée en 2023, qui a examiné un certain nombre de méthodes à données limitées. Sur la base de l'évaluation par CMSY, le stock semble être surexploité et sujet à la surpêche.
Bonitou Une nouvelle évaluation a été réalisée en 2024 en utilisant des techniques à données limitées (CMSY, LB-SPR et FishBlicc). Cependant, les données de capture pour le bonitou sont très incertaines compte-tenu du pourcentage élevé des captures qui ont dû être estimées en raison d'une série de problèmes de déclaration. L'état du stock par rapport aux points de référence B_{RMD} et F_{RMD} de la Commission reste inconnu.
Auxide Une nouvelle évaluation a été réalisée en 2024 en utilisant des techniques à données limitées (CMSY, OCOM, LB-SPR et FishBlicc). Toutefois, les données de capture pour l'auxide sont très incertaines compte-tenu du pourcentage élevé des captures qui ont dû être estimées en raison d'une série de problèmes de déclaration. L'état du stock par rapport aux points de référence B_{RMD} et F_{RMD} de la Commission reste inconnu.

31. Notant les évaluations avancées des stocks qui ont été réalisées pour les espèces de thons tropicaux et certains requins, la Commission a encouragé la poursuite de l'analyse des stocks pour lesquels les données sont insuffisantes, tels que les espèces néritiques et de marlins. La Commission a noté que les méthodes fondées sur des données insuffisantes sont généralement nécessaires pour les espèces néritiques en raison des problèmes de qualité des données. La Commission a en outre noté qu'aucune évaluation n'est prévue cette année pour les espèces néritiques, de sorte que les travaux peuvent se concentrer sur la préparation et l'amélioration des jeux de données importants qui pourront être utilisés pour les évaluations à l'avenir.

État des porte-épée

32. La Commission a noté que l'état actuel des porte-épée est le suivant (Les résumés complets de l'état des stocks sont disponibles [\[ici\]](#)) :

Espadon

Aucune nouvelle évaluation du stock n'a été réalisée pour l'espadon en 2024, l'état du stock est donc déterminé sur la base de l'évaluation de 2022. Sur la base des éléments de preuve disponibles en 2023, il est déterminé que le stock n'est **pas surexploité** et qu'il n'est **pas sujet à la surpêche**.

Marlin rayé

Une nouvelle évaluation du stock a été réalisée pour le marlin rayé en 2024, sur la base de deux modèles différents : JABBA, un modèle de production bayésien d'espace d'état (agrégé par âge) et SS3, un modèle intégré (structuré par âge) (utilisant les données jusqu'en 2022). Sur la base du poids de la preuve disponible en 2024, l'état du stock de marlin rayé est déterminé comme étant **surexploité** et **sujet à la surpêche**.

Marlin bleu

Aucune nouvelle évaluation du stock n'a été réalisée pour le marlin bleu en 2024, l'état du stock est donc déterminé sur la base de l'évaluation de 2022. Sur la base des éléments de preuve disponibles en 2022, le stock est considéré comme **surexploité** et **sujet à la surpêche**.

Marlin noir

Une nouvelle évaluation du stock a été réalisée pour le marlin noir en 2024, sur la base de JABBA, un modèle de production Bayésien d'espace d'état (utilisant les données jusqu'en 2022). Sur la base du poids de la preuve disponible en 2024, l'état du stock de marlin noir est déterminé comme n'étant **pas surexploité** mais **sujet à la surpêche**.

Voilier indo-pacifique

Aucune nouvelle évaluation du stock n'a été réalisée pour le voilier indo-pacifique en 2024, l'état du stock est donc déterminé sur la base de l'évaluation du stock de 2022 basée sur JABBA (utilisant les données jusqu'en 2019). Sur la base du poids de la preuve disponible en 2022, l'état du stock de voilier indo-pacifique est déterminé comme n'étant **ni surexploité, ni sujet à la surpêche**.

33. La Commission a pris acte des améliorations dans les évaluations des stocks de certaines espèces de porte-épée, telles que le marlin noir, qui ont été attribuées à l'amélioration de la qualité des données de capture déclarées et a également souligné la nécessité de mettre au point de meilleures méthodes d'évaluation des pêcheries de porte-épée, en particulier pour les espèces pour lesquelles les données sont insuffisantes, et d'appliquer des techniques d'évaluation appropriées lorsque la disponibilité des données le permet.
34. La Commission a noté qu'en réponse à la recommandation du CS d'examiner l'application et l'efficacité des dispositions de la Résolution 18/05, l'Australie a indiqué qu'elle prévoyait de soumettre une proposition à la 30^e session de la Commission afin d'actualiser les limites de capture sur la base de la dernière évaluation des stocks et des projections pour les espèces de porte-épée.

Questions relatives aux écosystèmes, aux prises accessoires et à l'état des requins

35. La Commission a noté que l'état actuel des requins est le suivant (Les résumés complets de l'état des stocks sont disponibles [\[ici\]](#)) :

Requin peau bleue

Aucune nouvelle évaluation du stock n'a été réalisée pour les requins peau bleue en 2024 et les résultats sont donc basés sur l'évaluation réalisée en 2021 à l'aide d'un modèle intégré structuré par âge (SS3) (utilisant des données jusqu'en 2019). Sur la base du poids de la preuve disponible en 2021, l'état du stock est déterminé comme n'étant **pas surexploité** et n'étant **pas sujet à la surpêche**.

Requin-taupe bleu

En 2024, une évaluation du stock de requin-taupe bleu a été réalisée dans la zone de compétence de la CTOI, en utilisant les données jusqu'en 2022. Compte tenu de l'incertitude caractérisée et sur la base du poids de la preuve disponible en 2024, le stock de requin-taupe bleu est déterminé comme étant **surexploité** et **sujet à la surpêche**.

Autres espèces de requins

Il n'existe pas d'évaluation quantitative des stocks ni d'indicateurs halieutiques de base pour les autres espèces de requins de l'océan Indien et l'état de leurs stocks reste donc **inconnu**.

36. La Commission **A DEMANDÉ** que l'examen des impacts opérationnels, économiques et sociaux des approches d'atténuation soit limité au GTSE et non au GTEPA (qui examine les questions scientifiques).

Recommandations du Comité scientifique

37. La Commission a pris note des résumés de l'état des stocks des espèces de thons et d'espèces apparentées relevant du mandat de la CTOI, ainsi que d'autres espèces impactées par les pêcheries de la CTOI, et a examiné les recommandations formulées par le Comité scientifique à l'intention de la Commission. La Commission **A APPROUVÉ** la liste des recommandations du Comité scientifique en 2024.
38. La Commission a rappelé qu'en 2024, il fut convenu qu'une élection pour la présidence du CS devrait avoir lieu lors de la prochaine session du CS en 2024 (IOTC-2024-S29-R, paragraphe 30). La Commission a noté que, lors de sa 27^e session, le CS a lancé un appel à candidatures pour le poste de président du CS. Le Dr Toshihide Kitakado (Japon) a été proposé et élu président du CS pour une année supplémentaire.
39. La Commission a noté que le CS a également lancé un appel à candidatures pour le poste de vice-président du CS (le Dr Gorka Merino de l'UE ne pouvait plus assumer ce rôle en raison d'engagements personnels). Le Dr Fayakun Satria (Indonésie) a été élu vice-président du CS pour la prochaine période biennale. La Commission a noté que le nouveau vice-président travaillerait en étroite collaboration avec le président sortant afin d'assurer une transition en douceur des responsabilités après la prochaine réunion du CS.
40. La Commission **A APPROUVÉ** les responsables élus pour le CS et ses organes subsidiaires (scientifiques) pour les années à venir, tels qu'ils figurent à l'Appendice 7 du rapport du Comité scientifique 2024.
41. La Commission a noté que la Résolution 16/07 *Sur l'utilisation de lumières artificielles pour attirer les poissons* (qui interdit l'utilisation de lumières artificielles dans le but de regrouper les thons et les espèces apparentées) nécessite des clarifications supplémentaires quant à la pêche/l'engin de pêche concerné(e) par cette mesure. La Commission **A DEMANDÉ** aux CPC de fournir des propositions visant à réviser la résolution.
42. La Commission a reconnu que l'Indonésie a finalisé le travail entrepris de réestimation des captures de thons dans les pêcheries indonésiennes. Les captures révisées ont été approuvées par le GTCDS et le CS. La Commission a noté qu'étant donné l'importance des pêcheries indonésiennes et leur grand volume de captures de thons, ce travail de reconstruction des captures est important pour le travail scientifique de cette Commission. La Commission a également **DEMANDÉ** à l'Indonésie de collaborer avec le Secrétariat et de veiller à ce que les méthodes d'estimation soient automatisées. La Commission a également noté la nécessité pour d'autres flottes de pêche, telles que celle d'Oman, dont la Commission s'est inquiétée des données de captures déclarées, d'entamer et de mener à bien un processus similaire afin de reconstituer les données de captures.
43. La Commission a demandé instamment à toutes les CPC de participer activement aux organes subsidiaires du Comité scientifique de la CTOI.
44. La Commission a pris note du document IOTC-2024-SC27-18 qui présente le projet de Plan scientifique stratégique actualisé de la CTOI pour 2025-2029, pour examen par la Commission.
45. La Commission a noté que le premier Plan scientifique stratégique 2020-2024 de la CTOI avait été élaboré en 2018 et adopté par la Commission, lors de sa 23^e session.
46. À la suite d'un processus d'examen similaire, une mise à jour du plan scientifique stratégique pour 2025-2029 a été présentée au CS en 2024, pour examen. Le plan a ensuite été diffusé en janvier 2025 à la Commission par le biais de la circulaire 2025-01, les commentaires étant attendus pour le 28 février 2025. Les commentaires reçus des membres ont été pris en compte dans le projet final.
47. La Commission a noté que le Plan scientifique stratégique actualisé incorpore les demandes faites au CS à partir des résolutions récentes et a reflète les activités de recherche émergentes au sein de la communauté

scientifique de la CTOI. Il comprend une proposition de calendrier pour les réunions de 2025 à 2029, ainsi que des calendriers pour l'exécution des évaluations des stocks et des PG adoptées.

48. Notant l'importance de ce travail pour communiquer à la Commission les cibles, les objectifs et les indicateurs de suivi de l'avancement des travaux scientifiques de la CTOI, la Commission **A APPROUVÉ** le Plan scientifique stratégique 2025-2029 de la CTOI.

9. Mesures de conservation et de gestion

9.1. Mesures de conservation et de gestion actuelles qui font référence à l'année 2025

49. La Commission a pris note du document IOTC-2025-S29-03 qui fournit à la Commission des informations sur les mesures de conservation et de gestion actuelles qui incluent une référence à l'année 2025.
50. La Commission a encouragé toutes les CPC à lire ce document afin d'examiner les points qui nécessitent une action. De nombreux points ont été traités dans des résolutions antérieures ou doivent être traités par le CS, de sorte qu'aucune contribution supplémentaire n'est requise à ce stade.
51. La Commission **A DEMANDÉ** que ces informations soient à l'avenir présentées au GTMOMCG, en raison du rôle de ce groupe dans l'examen des MCG existantes. Cela donnerait aux CPC le temps d'examiner les résolutions et de coordonner la mise à jour et le traitement de ces questions.
52. La Commission a pris note du document IOTC-2025-S29-10 Rev1 qui fournit des informations sur la conception et les spécifications du Registre des DCPd de la CTOI, requis par la Résolution 24/02.
53. La Commission a pris note des progrès réalisés dans l'élaboration du registre des DCPd et le travail réalisé par les développeurs pour finaliser et lancer le Registre des DCPd pour l'échéance du 1^{er} janvier 2026.
54. Notant la nature technique du développement, la Commission est convenue qu'un groupe de travail informel serait formé pour aider à répondre aux questions et potentiellement conseiller les développeurs durant la phase de développement et que le groupe serait ouvert à toute partie intéressée. Les discussions se dérouleront en ligne et dans un format que les développeurs jugeront le plus utile. Toute action entreprise devrait être documentée dans un souci de transparence et de responsabilité.
55. La Commission a discuté de la possibilité d'un retard dans la mise en œuvre au-delà du 1^{er} janvier 2026, certaines CPC suggérant que le temps disponible pour développer et tester le registre des DCPd était limité. Deux options ont été discutées, la première consistant à engager des ressources spécifiques (en utilisant le fonds de roulement de la Commission, en plus de la contribution volontaire fournie par l'UE dédiée au développement du registre), pour le projet afin de s'assurer qu'il soit livré dans les délais et conformément aux spécifications ; la seconde consistant en une décision de la Commission entre les sessions de retarder la mise en œuvre.
56. La Commission **EST CONVENUE** que toute CPC pourrait demander à la Commission d'envisager de retarder la mise en œuvre du registre des DCPd, si son développement ne peut pas être achevé au 1^{er} janvier 2026, par le biais d'un processus de décision entre les sessions.

9.2. Examen des objections reçues en vertu de l'article IX.5 de l'Accord CTOI

57. La Commission a pris note du document IOTC-2025-S29-04 qui fournit à la Commission des informations sur les objections à plusieurs résolutions de la CTOI (reçues au titre de l'article IX.5 de l'Accord CTOI) et sur la manière dont ces résolutions sont par conséquent appliquées.

9.3. Propositions de mesures de conservation et de gestion nouvelles ou révisées (certaines propositions seront examinées au titre d'autres points de l'ordre du jour, comme approprié)

58. La Commission a pris note du document IOTC-2025-S29-09 qui contient les commentaires des gouvernements de la République Unie de Tanzanie et du Kenya concernant l'allocation des opportunités de pêche pour les stocks de thons tropicaux par la Commission des thons de l'océan Indien.
59. La Commissions a indiqué que ce document pourrait être pris en considération lors de l'examen des futures mesures de gestion de l'albacore et des limites de capture.

60. La Commission a examiné un total de vingt-huit propositions de mesures de conservation et de gestion (MCG), dont vingt-cinq ont été présentées par les Parties contractantes et trois ont été proposées par des organes subsidiaires de la Commission.
61. La Commission **A ADOPTÉ** les quatorze mesures de conservation et de gestion (MCG) suivantes :
- Résolution 25/01 Sur le changement climatique en relation avec la Commission des thons de l'océan Indien [\[télécharger\]](#)
62. La base de cette résolution était la proposition I qui prévoyait une révision de la Résolution 24/01.
- Résolution 25/02 Sur le programme de système de surveillance des navires (SSN) [\[télécharger\]](#).
63. La base de cette résolution était la proposition W qui prévoyait une révision de la Résolution 15/03.
- Résolution 25/03 Fixation de limites de capture pour le listao dans la zone de compétence de la CTOI [\[télécharger\]](#).
64. La base de cette résolution était la proposition Y.
65. La proposition a été soumise au vote et a été adoptée à la majorité des deux tiers.
66. La Commission a noté l'intention exprimée et les droits de l'Inde, la Corée, de la Somalie et des Comores de faire objection à cette résolution à l'avenir, conformément à l'Accord CTOI.
67. La Commission a pris note d'une déclaration de la Corée qui figure dans le document IOTC-2025-S29-REF07
- Résolution 25/04 Concernant la fixation de limites de capture pour le patudo dans la zone de compétence de la CTOI [\[télécharger\]](#).
68. La base de cette résolution était la proposition F qui prévoyait une révision de la Résolution 23/04.
69. La Commission a noté l'intention exprimée et les droits de la Somalie de faire objection à cette résolution à l'avenir, conformément à l'Accord CTOI.
- Résolution 25/05 Sur la mise en place d'un programme pour les transbordements des grands navires de pêche [\[télécharger\]](#).
70. La base de cette résolution était la proposition AC qui regroupait les propositions A, B, O et AA, proposant une révision de la Résolution 24/05.
- Résolution 25/06 Sur un mécanisme régional d'observateurs [\[télécharger\]](#).
71. La base de cette résolution était la proposition M, qui prévoyait des révisions de la Résolution 24/04.
- Résolution 25/07 Relative à une procédure de gestion pour l'espadon dans la zone de compétence de la CTOI [\[télécharger\]](#).
72. La base de cette résolution était la proposition U qui proposait des amendements à la Résolution 24/08.
- Résolution 25/08 Conservation des requins capturés en association avec des pêcheries gérées par la CTOI [\[télécharger\]](#).
73. La base de cette résolution était les propositions E, K et T, qui constituent une révision consolidée de la Résolution 18/02, de la Résolution 17/05, de la Résolution 13/05, de la Résolution 13/06 et de la Résolution 12/09.
74. La Commission a noté l'intention exprimée et les droits de l'Inde et de la Somalie de faire objection à cette résolution à l'avenir, conformément à l'Accord CTOI.
75. La Commission a pris note de la préoccupation du Japon selon laquelle, bien que les mesures de conservation et de gestion doivent être basées sur une justification scientifique, l'interdiction des lignes à requins n'a pas bénéficié de l'avis du Comité scientifique et ne doit pas être considérée comme un précédent pour les futures mesures de conservation et de gestion.
76. La Commission a pris note d'une déclaration de l'UE concernant l'adoption de cette résolution ([Appendice 5](#))
77. La Commission a noté que l'acceptation de cette proposition par le Royaume-Uni ne constituait pas un précédent pour sa future position sur l'enlèvement des nageoires de requin, car elle continue de considérer que le

débarquement de tous les requins avec leurs nageoires naturellement attachées est l'approche la plus efficace pour lutter contre l'enlèvement des nageoires et le rejet des carcasses en mer.

Résolution 25/09 Conservation des requins-taupes bleus et petites taupes capturés en association avec les pêcheries de la CTOI [[télécharger](#)].

78. La base de cette résolution était la proposition Q.

79. La Commission a noté l'objection de la Somalie à cette résolution.

Résolution 25/10 Concernant la création d'un Comité technique sur les procédures de gestion [[télécharger](#)].

80. La base de cette résolution était la proposition AB, qui proposait des révisions à la Résolution 16/09.

Résolution 25/11 Sur des mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée [[télécharger](#)].

81. La base de cette résolution était la proposition Z qui proposait des révisions de la Résolution 10/11.

Résolution 25/12 Sur la promotion de la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI [[télécharger](#)].

82. La base de cette résolution était la proposition C qui fournissait une révision consolidée aux résolutions 24/10 et 17/02, et révoquait les résolutions 15/09, 18/09, 16/03, 14/02 et 05/03, considérées comme obsolètes.

Recommandation 25/13 Promotion des objectifs de la CTOI par le biais d'une coopération avec l'Accord BBNJ (Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale) [[télécharger](#)].

83. La base de cette recommandation était la proposition R.

Recommandation 25/14 Sur la limitation de la capacité de pêche [[télécharger](#)].

84. La base de cette recommandation était la proposition D.

85. La Commission a également examiné les propositions suivantes .

IOTC-2025-S29-PropG Proposition de mécanisme d'arraisonnement et d'inspection en haute mer

86. La Commission a noté que de nombreuses CPC ont indiqué que :

- a. l'ANUSP impose la collaboration entre les États du pavillon et d'autres nations pour l'application des mesures de conservation aux niveaux sous-régional et régional et que l'article 21 de l'ANUSP permettait à ses parties de mener des opérations d'arraisonnement et d'inspection dans toute zone de haute mer couverte par une organisation ou un arrangement sous-régional ou régional de gestion des pêches si cette organisation ou cet arrangement n'a pas établi ses propres procédures dans les deux ans suivant l'adoption de l'ANUSP (article 21, paragraphe 3, de l'ANUSP).
- b. les parties à l'ANUSP ont déjà le pouvoir d'arraisonner et d'inspecter les navires de pêche battant le pavillon d'une autre partie à l'ANUSP, que ce pays soit ou non une CPC d'une organisation sous-régionale ou régionale de gestion des pêches compétente pour la zone de haute mer considérée, afin d'assurer le respect des mesures de conservation et de gestion (article 21, paragraphe 1, de l'ANUSP).
- c. la proposition présente des procédures contemporaines, claires et plus détaillées pour faciliter l'exercice de leurs droits en tant que parties à l'ANUSP et des procédures de base pour l'arraisonnement et l'inspection telles que décrites à l'article 22 de l'ANUSP.
- d. En outre, à l'exception du Pakistan, ces CPC ont rejeté le point de vue de certaines CPC selon lequel la CTOI ne dispose pas d'une base juridique pour établir ses propres procédures HSBI, notant que cela s'inscrit parfaitement dans les fonctions et l'objectif de la Commission et de son Accord, conformément à l'avis de la FAO (Bureau juridique) présenté lors de la 19^e session du Comité d'application, et notant en outre que l'ANUSP lui-même donne instruction à ses Parties d'établir des procédures HSBI par le biais des ORGP (Article 21, paragraphe 2).

87. La Commission a noté que la proposition IOTC-2025-S29-PropG sur un mécanisme d'arraisonnement et d'inspection en haute mer a été reportée.

IOTC-2025-S29-PropH *Sur l'établissement d'une liste de navires présumés avoir pratiqué la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI (cf Res 24/03)*

88. La Commission a pris note de l'indication des auteurs de la proposition selon laquelle celle-ci visait à catégoriser et à classer les DCP qui dérivent dans les ZEE des États côtiers sans l'autorisation de ces derniers comme des navires pratiquant la pêche INN.

89. La Commission a pris note des désaccords des CPC sur la question de savoir si les DCPd devraient être classés comme pratiquant la pêche INN lorsqu'ils dérivent dans les ZEE des États côtiers. Certaines CPC ont soutenu que cela constitue de la pêche INN, tandis que d'autres ont exprimé leur désaccord.

90. La Commission a noté que la Résolution 24/02 comprend déjà une disposition exigeant la notification à l'État de pavillon et à l'État côtier si le DCPd est perdu et si une bouée active est désactivée alors qu'elle se trouve dans la ZEE d'un État côtier.

91. La Commission a pris note des préoccupations des CPC qui utilisent des DCPd quant au fait que, selon leur opinion, la proposition ciblait de manière disproportionnée leurs pêcheries. Ces CPC ont suggéré que des mesures ont été adoptées ces dernières années pour gérer et atténuer les impacts des DCPd, y compris la création du Registre des DCPd, dont la mise en œuvre est prévue en 2026. D'autres CPC n'étaient pas d'accord avec l'opinion exprimée par ces CPC.

92. La Commission a noté que, si certaines CPC côtières se sont inquiétées du fait que des DCPd dérivent dans leurs ZEE, attirant les poissons loin des zones accessibles à la pêche artisanale et réduisant ainsi la disponibilité de ces stocks pour les pêcheurs locaux.

93. La Commission a noté que, alors que de nombreuses CPC ont reconnu l'impact négatif des DCPd perdus, d'autres ont mis en garde contre le fait que la proposition pourrait inciter involontairement les opérateurs à désactiver les DCPd lorsqu'ils s'approchent des ZEE, alors qu'ils ne l'auraient pas fait autrement, ce qui pourrait augmenter le nombre de DCPd abandonnés et constituant de la pêche INN.

94. La Commission a noté que la proposition IOTC-2025-S29-PropH relative à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir pratiqué la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI, a été reportée.

CTOI-2025-S29-PropJ *Sur un plan intérimaire de reconstitution du stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI (cf. Res 21/01)*

95. La Commission a noté que certaines CPC ont exprimé leur inquiétude quant à l'utilisation des données historiques en tant que point de référence sur lequel baser les limites de capture et que cela limiterait les aspirations de développement des flottes de nombreux États en développement.

96. La Commission a noté que certaines CPC ont estimé que l'adoption d'une résolution pour l'albacore en 2025 serait prématurée, considérant l'examen qui sera entrepris sur l'évaluation du stock d'albacore et la série conjointe de CPUE qui alimente cette évaluation. Ces CPC ont exprimé leur opinion selon laquelle les conclusions de l'examen du CS devraient être incorporées dans toute mesure de gestion actualisée.

97. La Commission a noté que la proposition IOTC-2025-S29-PropJ relative à un plan intérimaire de reconstitution du stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI a été reportée.

IOTC-2025-S29-PropL *Sur l'interdiction d'utiliser des filets dérivants (cf. Res 17/07)*

98. La Commission a noté que de nombreuses CPC ont exprimé leur inquiétude quant à l'impact potentiel d'une interdiction des filets dérivants sur les communautés côtières qui dépendent de ces engins peu coûteux pour leurs moyens de subsistance et leur sécurité alimentaire. Elles ont souligné l'importance d'évaluer les conséquences socio-économiques de telles mesures et que la proposition affecterait de manière disproportionnée les petits pêcheurs vulnérables, qui ont historiquement représenté des niveaux de capture plus élevés. Ces CPC ont également souligné la nécessité d'une période de transition pour permettre aux

communautés côtières d'adopter des engins de pêche plus sélectifs et aux CPC de développer des capacités de suivi adéquates.

99. La Commission a noté que plusieurs mesures visant à réduire les prises accessoires d'espèces vulnérables, telles que les requins, les cétacés et les tortues, dans les pêcheries de filets maillants donnent des résultats prometteurs. Il s'agit notamment de l'utilisation de lumières LED, de dispositifs acoustiques et de la pose des filets maillants en subsurface. La Commission a en outre noté que l'utilisation des lumières LED a été soulevée à plusieurs reprises en raison de l'ambiguïté de la Résolution 16/07, qui ne précise pas clairement les types d'engins auxquels elle s'applique. Par conséquent, la réalisation d'essais avec cette méthode d'atténuation pourrait être interprétée comme une violation de la résolution.

100. La Commission a noté que la proposition IOTC-2025-S29-PropL sur l'interdiction d'utiliser des filets dérivants a été reportée.

IOTC-2025-S29-PropN *Concernant le registre de la CTOI des navires autorisés à opérer dans la zone de compétence de la CTOI (cf. Rés 19/04)*

101. La Commission a pris note d'un projet-pilote mené par l'UE, dans le cadre duquel une nouvelle catégorie de navires a été utilisée pour collecter des DCPd avant qu'ils ne dérivent dans les ZEE des CPC.

102. La Commission a noté l'importance de la récupération des DCPd pour éviter les impacts environnementaux.

103. La Commission a noté que certaines CPC ont indiqué que ces navires devraient être étroitement surveillés afin de s'assurer qu'ils n'entreprennent pas d'activités normalement effectuées par des navires de ravitaillement et qu'ils ne procèdent pas à l'entretien et/ou au déploiement de DCPd.

104. La Commission a noté que certaines CPC ont exprimé leur inquiétude quant au fait que ces navires pourraient effectivement augmenter la capacité des navires ravitailleurs existants, étant donné qu'ils effectueront une partie du travail que les navires ravitailleurs effectuent normalement en support des flottes d'une CPC. Cela irait à l'encontre de l'objectif de la Résolution 24/02 qui vise à réduire le nombre et la capacité de navires ravitailleurs.

105. La Commission a noté que certaines CPC ont demandé que l'UE partage les résultats du projet-pilote qui a évalué l'efficacité de cette activité et ont suggéré que le CS examine les impacts potentiels de cette activité sur la capacité de pêche.

106. La Commission a noté que la proposition IOTC-2025-S29-PropN concernant le registre de la CTOI des navires autorisés à opérer dans la zone de compétence de la CTOI a été reportée.

IOTC-2025-S29-PropP *Sur les normes de travail des équipages*

107. La Commission a noté le point de vue de certaines CPC selon lequel :

- a. les questions telles que les normes de travail sont traitées de façon plus appropriée au niveau national, plutôt que par le biais de la CTOI ou auprès d'autres organisations internationales, tels que l'OMI ou l'OIT ;
- b. de nombreuses CPC ont déjà mis en œuvre la législation et les lignes directrices pertinentes ;
- c. un ensemble uniforme de normes pourrait ne pas convenir à tous les membres ou à toutes les pêcheries.

108. La Commission a noté que certaines CPC se sont interrogées sur l'opportunité d'aborder ce type de travail au sein du GTSE, comme proposé, et ont suggéré que la Commission serait un forum plus approprié pour ces discussions.

109. La Commission **A DEMANDÉ** au Secrétariat de la CTOI de lancer une étude pour identifier les normes de travail nationales, régionales et internationales existantes applicables dans la zone de compétence de la CTOI. Le Secrétariat de la CTOI présentera en outre un benchmark et des analyses comparatives des normes de conditions de travail existantes dans les ORGP et au sein des membres de la CTOI. L'étude sera divisée en segments de flotte. Dans un premier temps, les travaux devront se concentrer sur les navires de pêche en haute mer et à grande échelle (c'est-à-dire les navires figurant dans le RNA). Les résultats de cette étude seront discutés lors de la prochaine réunion de la Commission en 2026 ou lors du GTMOMCG, s'ils sont disponibles avant, pour la création

potentielle d'un groupe de travail ad hoc si nécessaire. Cette démarche sera entreprise à condition que des fonds soient disponibles.

110. La Commission a noté que la proposition IOTC-2025-S29-PropP sur les normes de travail des équipages a été reportée.

IOTC-2025-S29-PropS *Exigences de déclarations statistiques obligatoires pour les parties contractantes de la CTOI et les parties coopérantes non-contractantes (CPCS).*

111. La Commission a pris note des préoccupations de certaines CPC quant à la charge supplémentaire que cette proposition imposerait à leur personnel scientifique, notamment en ce qui concerne la déclaration des captures par ZEE ou zones de haute mer –une tâche particulièrement difficile pour les CPC disposant de longues séries temporelles.
112. La Commission a pris note de l'opinion exprimée par certaines CPC que, bien qu'une exigence similaire existe dans le cadre de la WCPFC, le contexte dans cette région est différent, étant donné que la plupart des captures palangrières ont lieu en haute mer, alors que la majorité des captures des senneurs sont réalisées dans les ZEE, en raison des accords d'accès existants.
113. La Commission a pris note de la demande de certaines CPC pour de la flexibilité dans les résolutions proposées de cette nature, citant des difficultés à respecter les exigences associées en matière de collecte de données et de déclaration. Ces CPC ont notamment souligné le défi que représente la collecte des données de taille à raison d'un poisson par tonne de capture. Ces CPC ont suggéré d'incorporer des dispositions transitoires et d'envisager des exemptions pour les engins artisanaux.
114. La Commission a noté que la proposition IOTC-2025-S29-PropS sur les exigences de déclaration statistique obligatoire pour les parties contractantes et les parties non contractantes coopérantes (CPC) de la CTOI a été reportée.

IOTC-2025-S29-PropV *Concernant le registre de la CTOI des navires autorisés à opérer dans la zone de compétence de la CTOI*

115. La Commission a noté que certaines CPC ont exprimé leur inquiétude quant à leur capacité à mettre en œuvre certaines des dispositions de la proposition relatives à la garantie que l'indicatif d'appel soit visible sur le navire. Certaines CPC ont affirmé que de nombreux navires dans leur flotte sont trop petits pour ajouter ces détails et qu'il pourrait également être difficile d'afficher l'indicatif d'appel comme requis en raison de la conception du navire, tandis que d'autres ont affirmé que l'industrie de la pêche est réticente à effectuer de tels changements. Il a été suggéré d'inclure une période de transition et d'ajouter des exemptions pour les navires n'opérant que dans la ZEE.
116. 116 La Commission a noté que la proposition IOTC-2025-S29-PropS concernant le registre de la CTOI des navires autorisés à opérer dans la zone de compétence de la CTOI était reportée.

IOTC-2025-S29-PropX *Sur une répartition provisoire des captures d'albacore (cf Res 21/01)*

117. La Commission a noté l'opinion de certaines CPC selon laquelle les années de référence de la proposition pour déterminer les limites de capture n'étaient pas ce qu'elles souhaitaient, qu'elles ne parvenaient pas à comprendre les calculs de la limite de capture, que le système de pénalité pour dépassement n'était pas ce qu'elles pouvaient accepter et que le potentiel de cette proposition à limiter les aspirations des CPC constituait un problème.
118. La Commission a pris note des préoccupations concernant l'incertitude entourant l'évaluation du stock de 2024 pour l'albacore et de l'opinion de plusieurs CPC selon laquelle l'adoption d'une résolution pour l'albacore en 2025 serait prématurée.
119. La Commission a noté que la proposition IOTC-2025-S29-Prop relative à une répartition provisoire des captures pour l'albacore a été reportée.

10. Rapport du Comité technique sur les critères d'allocation

10.1. Présentation des rapports du CTCA13 et du CTCA14

120. La Commission a pris note des rapports des 13^e et 14^e sessions du Comité technique sur les critères d'allocation (CTCA) (IOTC-2024-TCAC13-R et IOTC-2025-TCAC14-R) qui ont été présentés par le président indépendant du CTCA, le Dr. Quentin Hanich. La 13^e session du Comité technique sur les critères d'allocation (CTCA13) s'est tenue à Bangkok, Thaïlande, du 21 au 24 octobre 2024 en format hybride, tandis que la 14^e session du Comité technique sur les critères d'allocation (CTCA14) s'est tenue par vidéoconférence, du 6 au 7 février 2025.
121. La Commission a remercié le président indépendant pour le travail qu'il a entrepris depuis sa prise de fonction en 2024 et a noté les progrès réalisés sur plusieurs questions-clés et en particulier l'élaboration d'un plan de travail pour guider les délibérations des futures réunions du CTCA.
122. La Commission **A APPROUVÉ** le plan de travail présenté par le président et figurant à l'Annexe 4 du rapport du CTCA14 (IOTC-2025-TCAC14-R), ainsi que les recommandations et demandes formulées par le CTCA, telles que reflétées aux paragraphes 77 et 78 du rapport du CTCA13 (IOTC-2024-TCAC13-R).

11. Rapport du Comité technique sur les procédures de gestion

123. La Commission a pris note du rapport de la 9^e réunion du Comité technique sur les procédures de gestion (CTPG) (IOTC-2025-TCMP09-R) et **A APPROUVÉ** les recommandations suivantes du CTPG :
- [paragraphe 34] *Le CTPG a noté que l'application de la procédure de gestion du patudo a généré une estimation du TAC non contraint de 175 005 t, soit plus de 15% de plus que le TAC fixé pour 2024 et 2025. Le CTPG a noté qu'en appliquant l'augmentation maximale de 15% du TAC conformément à la Résolution 22/03, la PG a recommandé un TAC annuel de 92 670 t pour 2026-2028. Par conséquent, le CTPG RECOMMANDE à la Commission d'adopter l'avis de la PG sur le TAC du patudo de 92 670 t*
 - [paragraphe 46] *Le CTPG RECOMMANDE d'adopter la proposition de l'Australie (IOTC-2025-S29-PropU) visant à modifier la PG pour l'espadon (spécifiée dans la Résolution 24/08), afin de garantir que l'objectif actuel d'une probabilité d'au moins 60% de se trouver dans la zone verte de Kobe soit atteint au cours de la période 2034-2038. Cela implique une modification mineure de la CPUE-cible à l'annexe I de la Résolution 24/08, qui passe de 0,7125 à 0,75. En outre, le CTPG RECOMMANDE que la Commission établisse un TAC (30 527 t) pour l'espadon pour 2026-2028 sur la base de la PG révisée, notant que ce TAC est le même que celui de la PG initiale*
124. La Commission a également pris note de la recommandation du CTPG sur les modalités des réunions du CTPG en 2026 ainsi que des futures réunions du CTPG :
- [paragraphe 60] *Le CTPG a noté que, comme la PG sur le germon sera probablement recommandée pour adoption par le CS l'année prochaine, il serait souhaitable d'organiser une réunion en personne en 2026. Le CTPG a en outre noté que les années où une PG n'a pas été recommandée pour adoption, le CTPG peut encore être amené à examiner des circonstances exceptionnelles*
 - [paragraphe 61] *Le CTPG a noté l'intérêt de disposer d'une certaine souplesse pour s'adapter à des situations différentes chaque année, notant que la Résolution 16/09 exige actuellement que le CTPG se tienne en même temps que la réunion de la Commission. Le CTPG a suggéré à la Commission d'envisager un amendement à la Résolution 16/09 qui permettrait aux réunions du CTPG de se tenir, le cas échéant, entre les sessions et en ligne. Dans le cadre de cet arrangement, le CTPG a considéré que, pour une année donnée, la Commission indiquerait (sur les conseils du président du CS) la date et la nature (en ligne ou en personne) qu'elle préfère pour le CTPG de l'année suivante. Cependant, cela permettrait également au CS (à la suite de la Commission) de demander une modification de l'approche suggérée par la Commission si les discussions du CS identifiaient des circonstances ultérieures associées à l'élaboration et à l'examen des PG qui justifiaient un tel changement*
125. La Commission a remercié le président du CS, M. Toshi Kitakado, pour le travail remarquable qu'il a accompli en dirigeant la préparation du CTPG et pour sa contribution à l'avancement de l'ESG de la CTOI.

12. Rapport du Comité d'application

12.1. *Présentation du rapport du CdA22*

126. La Commission a pris note du rapport de la 22^e session du Comité d'application (IOTC-2025-CoC22-R), qui a été présenté par le Président du Comité d'Application, le Dr Indra Jaya (Indonésie). Des délégués de 26 Parties contractantes (PC), d'une Partie coopérante non-contractante et de 12 observateurs, y compris des experts invités, ont participé à la réunion.
127. La Commission a noté que les Comores et la Somalie n'étaient pas présentes à la réunion du Comité d'application (CdA22) au moment où leurs rapports d'application devaient être examinés et **EST CONVENUE** d'examiner leurs rapports d'application au cours de la session de la Commission (S29), en leur présence.
128. La Commission a noté les difficultés rencontrées par les Comores pour remplir un nombre important d'exigences en matière de déclaration, ce qui a eu une incidence sur les évaluations de la conformité des Comores. La Commission a en outre pris note des engagements pris par les Comores de rendre compte de leurs « actions de suivi » dans les trois mois suivant la réunion de la Commission, conformément au règlement intérieur.
129. La Commission a noté que certaines CPC n'avaient pas fourni leur rapport de mise en œuvre et leur questionnaire d'application, qui sont des ressources essentielles pour que le Secrétariat produise les rapports d'application des CPC.
130. La Commission a noté le niveau relativement faible de conformité avec les exigences en matière de déclaration des statistiques obligatoires, en particulier sur les données relatives à la fréquence des tailles et sur le programme régional d'observateurs.
131. La Commission a pris note des améliorations globales des taux de conformité des CPC ([Appendice 6](#)) et, par conséquent, du taux de conformité de la Commission.
132. La Commission a pris note du rapport de la 22^e session du Comité d'application (CdA22) et **A APPROUVÉ** les listes d'actions et de recommandations du Comité d'application.

12.2. *Projet de Liste des navires INN de la CTOI pour 2025*

133. La Commission a pris note des informations supplémentaires fournies par l'Indonésie sur la collaboration avec l'Australie et sur les mesures de suivi prises par l'Indonésie pour résoudre les cas impliquant les cinq navires indonésiens inclus dans le projet de liste des navires INN de la CTOI pour 2025.
134. La Commission a pris note de la recommandation du Comité d'application selon laquelle les cinq navires indonésiens (REJEKI MAS, KARYA REJEKI 3, SINAR LAUT 10, KARYA REJEKI et ANUGRAH 32), ainsi que les deux navires sri-lankais (IMUL-A-0509-CHW et IMUL-A-2280-TLE), ne devraient pas être ajoutés à la liste provisoire des navires INN de la CTOI.

12.3. *Liste provisoire des navires INN de la CTOI pour 2025*

135. La Commission a pris note de la Liste provisoire des navires INN de la CTOI pour 2025 et des recommandations du Comité d'application pour que la Commission adopte une Liste des navires INN.
136. La Commission **EST CONVENUE** que les trois navires battant pavillon sri-lankais (IMUL-A-0168-PTM, IMUL-A-0833-KLT, IMUL-A-0892-KLT) soient inclus dans la Liste des navires INN de la CTOI.
137. La Commission **EST CONVENUE** que le navire battant pavillon des Philippines (KUDA LAUT 03) soit inscrit sur la Liste des navires INN de la CTOI, en inscription croisée de la liste des navires INN de la WCPFC.

12.4. *Mise à jour des informations relatives aux navires figurant sur la liste actuelle des navires INN de la CTOI*

138. La Commission **EST CONVENUE** de mettre à jour les informations de sept navires actuellement inclus dans la liste des navires INN de la CTOI (FU LIEN No. 1, NEPTUNE, YU FONG 168, QIAN YUAN, JINZHANG et KIKI).

139. La Commission **EST CONVENUE** de supprimer le navire sri-lankais IMULA-0730-KLT de la liste des navires INN de la CTOI.

12.5. Demande de réinscription d'un navire sur la liste des navires INN de la CTOI

140. La Commission a noté la décision suivante du Comité d'application :

[IOTC-2025-CoC22-R, paragraphe 134] « *Le CdA22 a noté qu'il n'y avait pas de consensus sur la question de savoir s'il fallait procéder à l'inscription croisée du navire EL SHADDAI et EST CONVENU de reporter cette discussion à la Commission (S29).* »

141. La Commission a pris note des informations complémentaires fournies par l'Afrique du Sud et **EST CONVENUE** de reporter la décision de réinscrire ou pas le navire EL SHADDAI sur la liste au CdA en 2026, en attendant les résultats de la réunion des parties de l'APSOI.

12.6. Demande de retrait de 26 navires de la liste des navires INN de la CTOI

142. La Commission a noté que le Comité d'application avait renvoyé à la Commission la décision concernant la demande de l'Inde de retirer 26 navires de la liste des navires INN de la CTOI.

143. La Commission a pris note des informations supplémentaires fournies par l'Inde sur les progrès réalisés au niveau national pour lutter contre la pêche INN par les navires indiens. La Commission a en outre noté que le Secrétariat de la CTOI a envoyé une lettre à l'Inde, au nom de l'Union européenne et du Royaume-Uni, afin d'obtenir une réponse officielle de l'Inde aux questions soulevées par le Comité d'application. Le Royaume-Uni a demandé que le Secrétariat distribue la réponse à cette lettre pour l'information des CPC.

144. La Commission a exprimé son appréciation du retour d'information fourni par l'Inde en séance plénière et A DEMANDÉ à l'Inde de fournir une réponse formelle à la lettre, qui sera diffusée aux CPC par le Secrétariat de la CTOI, avant de lancer le processus de radiation. La Commission a en outre encouragé l'Inde à invoquer le processus de radiation entre les sessions, dès la soumission de sa réponse formelle.

12.7. Adoption de la liste des navires INN

145. La Commission **A ADOPTÉ** la Liste des navires INN 2025 de la CTOI. Toutes les CPC devront prendre les mesures nécessaires concernant la liste des navires INN, conformément au paragraphe 21 de la Résolution 24/03.

12.8. Demandes de statut de Partie coopérante non-contractante

146. La Commission a pris note de la demande de renouvellement du statut de Partie coopérante non-contractante (CNCP) du Libéria.

147. La Commission **EST CONVENUE** de renouveler le statut de CNCP du Liberia, jusqu'à la fin de la 30^e session de la CTOI (S30).

148. La Commission a pris note de la demande d'octroi du statut de Partie coopérante non-contractante (CNCP) présentée par le Panama. La Commission a également pris note de la présence du Panama aux réunions du Comité d'application et de la Commission et **EST CONVENUE** d'accorder le statut de CNCP au Panama, jusqu'à la fin de la réunion de la Commission en 2026.

13. Rapport du Comité permanent d'administration et des finances

13.1. Présentation du rapport du CPAF22

149. La Commission a pris note du rapport de la 22^e session du Comité permanent d'administration et des finances (CPAF) (IOTC-2025-SCAF22-R), qui a été présenté par le Président du CPAF, M. Farhan Khan (Pakistan). Les délégués de 26 Parties contractantes et 5 observateurs ont participé à la réunion.

150. La Commission **A APPROUVÉ** la liste des recommandations du CPAF22 :

- a. [paragraphe 28] *Le CPAF RECOMMANDE au Secrétariat de travailler avec l'Iran pour résoudre la situation concernant leurs contributions en souffrance.*

- b. [paragraphe 35] *Le CPAF RECOMMANDE que la Commission approuve les orientations révisées fournies par le petit groupe de travail au paragraphe 14 du document IOTC-2025-SCAF22-05 sur une base provisoire et jusqu'à ce qu'une révision soit effectuée en 2027. En particulier, le ratio des réunions scientifiques/autres devrait être ajusté pour une période d'essai de deux ans de 75:25 à 60:40.*
 - c. [paragraphe 44] *Le CPAF RECOMMANDE que les présidents du CPAF et de la Commission continuent à communiquer avec la FAO, pour exprimer leurs préoccupations concernant les cotisations annuelles et à demander une réduction.*
 - d. [paragraphe 55] *Le CPAF RECOMMANDE que les fonds supplémentaires nécessaires pour que le Secrétariat puisse accueillir des réunions soient d'abord prélevés sur les économies réalisées sur d'autres lignes budgétaires, puis, uniquement si nécessaire, à titre exceptionnel, sur le fonds de roulement.*
 - e. [paragraphe 56] *Le CPAF RECOMMANDE que si des fonds sont nécessaires pour les travaux de migration des systèmes et du site web de la CTOI vers l'infrastructure de la FAO en 2026, ils soient d'abord prélevés sur les économies réalisées sur d'autres lignes budgétaires, puis, seulement si nécessaire, à titre exceptionnel, sur le fonds de roulement.*
 - f. [paragraphe 58] *Le CPAF RECOMMANDE au Secrétariat de collaborer avec les États côtiers en développement afin d'évaluer leurs besoins en matière de mise en place de systèmes robustes de collecte de données et de préparer une proposition de financement à soumettre aux organismes donateurs.*
 - g. [paragraphe 59] *Le CPAF a pris note du document IOTC-2025-SCAF22-09 qui contient une proposition de révision du paragraphe 3 de la Résolution 16/09. Cette révision prévoit que les futures réunions du CTPG se tiendront virtuellement et entre les sessions, à moins que la Commission n'en décide autrement [paragraphe 60]. Le CPAF RECOMMANDE que la Commission adopte la proposition à condition que le CTPG examine plus avant et approuve la révision lors de sa prochaine réunion.*
151. La Commission a noté que le CPAF a réélu à l'unanimité M. Muhammad Farhan Khan (Pakistan) en tant que président et le Dr Muhammed Tanvir Hossain Chowdhury (Bangladesh) en tant que vice-président du CPAF pour la prochaine période biennale et **A APPROUVÉ** les nominations de ces responsables pour la prochaine période biennale.

13.2. Adoption du programme de travail et du budget de la Commission

152. La Commission **A ADOPTÉ** le programme de travail et le budget pour 2026, le budget indicatif pour 2027 ([Appendice 7](#)) et le barème des contributions pour 2026 tel qu'il figure à l'[Appendice 8](#), notant que le programme de travail du Secrétariat de la CTOI repose sur l'hypothèse que la nature et l'étendue des activités entreprises par le Secrétariat de la CTOI resteront dans le champ d'application actuel.

13.3. Calendrier des réunions pour 2026

153. La Commission **A ADOPTÉ** le calendrier des réunions de ses organes subsidiaires pour 2026 tel que détaillé à l'[Appendice 9](#), en notant que le Comité scientifique, en décembre 2025, finalisera les dates des réunions scientifiques.

14. Autres questions

14.1. Coopération avec d'autres organisations et institutions

154. La Commission a pris note du document IOTC-2025-S29-05 qui énumère les organismes avec lesquels elle collabore actuellement.
155. La Commission a pris note du protocole d'accord proposé entre la FAO et la Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT) et du plan de travail annexé qui décrit sa collaboration prévue avec la CTOI.
156. La Commission **A APPROUVÉ** le plan de travail proposé avec la CCSBT, pour inclusion dans le protocole d'accord global à convenir avec la FAO.

157. La Commission a pris note du document IOTC-2025-S29-REF02 qui décrit une demande de la société SynMax de se connecter directement au registre électronique des navires autorisés (e-RAV).
158. La Commission a invité le représentant de SynMax à fournir des détails supplémentaires sur les objectifs et les activités de l'entreprise et sur la manière dont ils sont liés à la demande de connexion automatisée à l'e-RAV.
159. La Commission a noté que SynMax est une organisation à but lucratif, dont l'objectif est de générer des gains financiers pour ses mandants. La Commission a également noté que des recherches en ligne sur l'organisation effectuée par certaines CPC a révélé qu'elle était impliquée dans d'autres activités non liées à la pêche.
160. La Commission **EST CONVENUE** que le fait d'autoriser le système de SynMax à se connecter directement à l'e-RAV pourrait entraîner des risques imprévus pour l'infrastructure informatique de la CTOI et **EST DONC CONVENUE** de ne pas approuver la demande.
161. La Commission a pris note du document IOTC-2025-S29-REF03 qui détaille l'invitation des organisateurs de la XII^e Conférence thonière mondiale de l'ANFACO à inclure la CTOI en tant qu'entité collaboratrice de la Conférence.
162. La Commission **EST CONVENUE d'accepter** l'invitation à collaborer avec les organisateurs de la Conférence thonière mondiale de l'ANFACO.

14.1.1. Discussion sur la demande de statut d'observateur de la Fondation Michael Adedotun Oke

163. La Commission a pris note du document IOTC-2025-S29-REF01 qui contient une demande de statut d'observateur de la Fondation Michael Adedotun Oke.
164. La Commission **EST CONVENUE** de ne pas approuver la demande.

14.2. Élection du président et du vice-président de la Commission

165. La Commission a élu M. Adam Ziyad (Maldives) à la présidence de la CTOI pour le prochain exercice biennal.
166. La Commission a élu M. Qayiso Mketsu (Afrique du Sud) premier vice-président de la CTOI et M. Marco Valletta (UE) deuxième vice-président de la CTOI, pour la prochaine période biennale.
167. La Commission a remercié Mme Riley Kim pour le rôle de premier plan qu'elle a joué en tant que présidente de l'organisation au cours des quatre dernières années.

14.3. Date et lieu de la 30^e session de la Commission en 2026

168. La Commission a remercié à l'unanimité l'Union européenne et l'administration française d'avoir accueilli la 29^e Session et pour l'accueil chaleureux, les excellentes installations et l'assistance fournie au Secrétariat de la CTOI et à la Commission dans l'organisation et le déroulement de la session.
169. La Commission a remercié les Maldives pour leur offre généreuse d'accueillir la 30^e session de la Commission, la 23^e session du Comité d'application, la 23^e session du Comité permanent d'administration et des finances et la 10^e session du Comité technique sur les procédures de gestion, du 4 au 15 mai 2026.
170. La Commission a également noté que le Secrétariat était en discussions avancées avec deux CPC pour accueillir potentiellement la 31^e session de la Commission et les réunions associées en 2027 (dates à confirmer). Le Secrétariat attend une confirmation officielle avant de faire une annonce.

15. Adoption du rapport de la 29^e session de la Commission

171. Le rapport de la 29^e session de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI-2025-S29-R) **A ÉTÉ ADOPTÉ** par correspondance le 3 juillet 2025.

APPENDICE 1

LISTE DES PARTICIPANTS

PRÉSIDENTE

Mme Jung-re Riley Kim
Ministry of Oceans and Fisheries
of Korea
riley1126@korea.kr

VICE-PRÉSIDENT

M. Adam Ziyad
Ministry of Fisheries and Ocean
Resources
adam.ziyad@fisheries.gov.mv

AUSTRALIE

Chef de délégation

M. George Day
Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
George.day@aff.gov.au

Suppléant(e)

M. Patrick Sachs
Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
Patrick.sachs@aff.gov.au

Conseiller(s)

Dr Don Bromhead
Australian Bureau of Agricultural
and Resource Economics and
Sciences
Don.Bromhead@aff.gov.au

M. Fraser McEachan
Australian Fisheries Management
Authority
fraser.mceachan@afma.gov.au

M. Neil Hughes
Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
Neil.hughes@aff.gov.au

M. Iaian Ross
Australian Fisheries Management
Authority
iaian.ross@afma.gov.au
Mme Lakshmi Gudipati
Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
Lakshmi.gudipati@aff.gov.au

M. David Ellis
Tuna Australia
ceo@tunaaustralia.org.au

M. Terry Romaro OAM
Ship Agencies Australia
terry@saa.com.au

M. Kim Newbold
Hawkness Pty Ltd
knewbold@wn.com.au

M. Nazmul Alam
Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
nazmul.alam@aff.gov.au

BANGLADESH

Chef de délégation

M. Mohammad Tanvir Chowdhury
Ministry of Fisheries and Livestock
tanvir_h1998@yahoo.com

CHINE

Chef de délégation

Mme Huiying Zhang
Ministry of Agriculture and Rural
Affairs
bofdw@126.com

Suppléant(e)

M. Yue Zheng
Ministry of Foreign Affairs
zhengyue0914@126.com

Conseiller(s)

Mme Yibo Wang
Ministry of Foreign Affairs
17733226096@163.com

M. Xiaobing Liu
Shanghai Ocean University
xiaobing.liu@hotmail.com

M. Jiangfeng Zhu
Shanghai Ocean University
jfzhu@shou.edu.cn

Mme Huihui Shen
Shanghai Ocean University
hshen@shou.edu.cn

Mme Yanan Li
Shanghai Ocean University
liyananxiada@yeah.net

Mme Qiuning Li
China Overseas Fisheries
Association
liqiuning@cofa.net.cn

Mme Yan Li
China Overseas Fisheries
Association
liyan@cofa.net.cn

COMORES

Chef de délégation

M. Said Boina
Direction Générale des Ressources
Halieutiques
dalaili@live.fr

Suppléant(e)

M. Kamal Thabit
Direction Générale des Ressources
Halieutiques
thabitik@yahoo.fr

Conseiller(s)

M. Maaloumi Abdou Ali
Direction Générale des Ressources
Halieutiques
cmaaloumi@yahoo.fr

UNION EUROPÉENNE

Chef de délégation

M. Marco Valletta
COMMISSION EUROPÉENNE,
DIRECTION GÉNÉRALE DES
AFFAIRES MARITIMES ET DE LA
PÊCHE , B2
marco.valletta@ec.europa.eu

Suppléant(e)

Mme Laura Marot
COMMISSION EUROPÉENNE,
DIRECTION GÉNÉRALE DES
AFFAIRES MARITIMES ET DE LA
PÊCHE , B
laura.marot@ec.europa.eu

M. Benoit Marcoux
COMMISSION EUROPÉENNE,
DIRECTION GÉNÉRALE DES
AFFAIRES MARITIMES ET DE LA
PÊCHE , B2
benoit.marcoux@ec.europa.eu

Conseiller(s)

Mme Delphine Goguet
COMMISSION EUROPÉENNE,
DIRECTION GÉNÉRALE DES
AFFAIRES MARITIMES ET DE LA
PÊCHE Fishery Attaché, Mauritius
Delphine.GOGUET@ec.europa.eu

M. Gorka Merino
AZTI
gmerino@azti.es

M. Mario Santos
EFCA

mario.santos@efca.europa.eu

Mme Isabelle Le Callennec
Member of the European
Parliament
isabelle.lecallennec@europarl.europa.eu

Mme Željana Zovko
Member of the European
Parliament
zeljana.zovko@europarl.europa.eu

M. Eric Sargiacomo
Member of the European
Parliament
eric.sargiacomo@europarl.europa.eu

M. Filippo Segato
European Parliament
filippo.segato@europarl.europa.eu

M. Sébastien Couderc
DGAMPA
sebastien.couderc@mer.gouv.fr

Mme Anaïd Panossian
DGAMPA
anahit.panossian@mer.gouv.fr

Mme Juliette Haziza
DGAMPA
juliette.haziza@mer.gouv.fr

M. Pierre Issac
DGAMPA
pierre.issac@agriculture.gouv.fr

M. Nicolas Le Bianic
DMSOI
nicolas.le-bianic@mer.gouv.fr

M. Robert Mauve
DMSOI
robert.mauve@developpement-durable.gouv.fr

Mme Juanita Hoarau
DMSOI
juanita.hoarau@developpement-durable.gouv.fr

M. Sylvain Bonhommeau
IFREMER
sylvain.bonhommeau@ifremer.fr

Mme Nastassia Reyes
IRD
nastassia.reyes@ird.fr

M. Gérard Zitte
CRPMEM de La Réunion
gerard.zitte974@gmail.com

M. Ludovic Courtois
CRPMEM de La Réunion
lcourtois@crpmem.re

M. Xavier Leduc
ORTHONGEL
xleduc@euronor.eu

M. Michel Goujon
ORTHONGEL
mgoujon@orthongel.fr

M. Charif Abdallah
CAPAM Mayotte
charif.abdallah1962@gmail.com

M. Adrien De Chamereau
SAPMER
adechomereau@sapmer.com

M. Anthony Signour
SAPMER
assignour@sapmer.com

Mme Armelle Denoize
SAPMER
adenoize@sapmer.com

Mme Elodie Desix
SAPMER
edesix@sapmer.com

M. Pierre-Alain Carre
CFTO
pierre-alain.carre@cfto.fr

M. Diederik Parlevliet
CFTO
dpa@pp-group.eu

M. Nicolas Vuillaume
CLS
nvuillaume@groupcls.com

Mme Daniela Costa
CCRUP

dcosta@ccrup.eu

M. Ruben Farias
CCRUP
rfarias@ccrup.eu

M. João Nunes
DGRM
jnunes@dgrm.mm.gov.pt

M. Fabio Conte
EU-ITALY
f.conte@masaf.gov.it

M. Carlo Cormio
EU-ITALY
c.cormio@masaf.gov.it

Mme Teresa Molina Schmid
Spanish Administration
tmolina@mapa.es

M. Ismael Yagüe Sabido
Spanish Administration
iyague@mapa.es

M. David Nordlund Sierra
Spanish Administration
dpnordlund@mapa.es

M. José Carlos Baez
Spanish Scientific Institute
josecarlos.baez@ieo.csic.es

Mme Aintzina Oihenarte Zubiaga
FIP BLUES
departamentotecnico@fipblues.com

M. Paul Raftery
ZUNIBAL
paul.raftery@zunibal.com

M. Ángel Martínez
ZUNIBAL
angel.martinez@zunibal.com

M. Simon Chen
ZUNIBAL
simon@zonghongmarine.com

M. Anertz Muniategi
ANABAC
anertz@anabac.org

M. Jon Zulueta
ANABAC
jon@atunsa.com

M. Ane Iriondo
ANABAC
a.iriondo@echebasta.com

Mme Nekane Algorriz
ANABAC
nekane@anabac.org

Mme Juana Parada
ORPAGU
direccion@orpagu.com

M. Julio Morón
OPAGAC
julio.moron@opagac.org

M. Francisco Fernández
OPROMAR
franfernandez@opromar.com
M. Héctor M. Fernández
Bolton Food and Tri Marine
hfernandez@boltonfood.com

M. Pierrick Salaun
Marine Instruments
psalaun@marineinstruments.es

Mme Maitane Grande
AZTI
mgrande@azti.es

Mme Denisa Pintilie
European Commission
Denisa.PINTILIE@ec.europa.eu

M. Bruno Langlade
ARIPA
blanglade.aripa974@gmail.com

FRANCE(TOM)

Chef de délégation

M. Mafal Thiam
Ministère de la Transition
écologique, de la Biodiversité, de
la Forêt de la Mer et de la Pêche
mafal.thiam@mer.gouv.fr

Suppléant(e)

Mme Lucie Orozco
Ministère de la Transition
écologique, de la Biodiversité, de
la Forêt de la Mer et de la Pêche
lucie.orozco@mer.gouv.fr

Conseiller(s)

Mme Florence Jeanblanciesler
TAAF, Préfète

florence.jeanblanc-risler@taaf.fr

Mme Claire Hacquard
TAAF
claire.hacquard@taaf.fr

M. Marin Lemonnier
TAAF
marin.lemonnier@taaf.fr

M. David Guyomard
TAAF
david.guyomard@taaf.fr

Mme Audrey Bourdette
TAAF
audrey.bourdette@taaf.fr

M. Paul Bouget
TAAF
paul.bouget@taaf.fr

INDIA

Chef de délégation

Mme Neetu Prasad
Department of Fisheries
jsfy@nic.in

Suppléant(e)

M. Mohammad Koya
Department of Fisheries
fdc-india@dof.gov.in

Conseiller(s)

M. Sanjay Pandey
Department of Fisheries
sanjay.rpandey@gov.in

M. Shoba Joe Kizhakudan
CMFRI
jkshoba@gmail.com

M. J Jayasankar
Fishery Survey of India
jisankar@gmail.com

M. Muktha M
ICAR
muktham@gmail.com

M. Eldho Varghese
CMFRI
eldhoiasri@gmail.com

M. Sreenath KR
Fishery Survey of India
dg@fsi.gov.in

M. Sijo Varghese
Fishery Survey of India
varghesefsi@hotmail.com

INDONÉSIE

Chef de délégation

M. Trian Yunanda
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
tryand_fish@yahoo.com

Suppléant(e)

Mme Putuh Suadela
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
putuhsuadela@gmail.com

Mme Riana Handayani
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
daya139@yahoo.co.id

Conseiller(s)

M. Indra Jaya
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
indrajaya123@gmail.com

M. Ade Renaldi Satari
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
adesatari@gmail.com

M. Moh. Abdi Suhufan
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
moh.abdisuhufan@gmail.com

M. Muhammad Febrianoer
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
mfebrianoer@kpk.go.id

M. Mohamad Rifki
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
m.rifki_bho@kpk.go.id

Mme Jatu Fajarika Nugrohorukmi
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
jatu.fn@kpk.go.id

M. Marianus Tefi
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
marianus.tefi@gmail.com

M. Alza Rendian
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
alzarendian@gmail.com

M. Ilham Alhaq
Indonesian Pole & Line and Handline Fisheries Association
ilham28@ap2hi.org

IRAN (RÉP. ISLAMIQUE D')

Chef de délégation

M. Fariborz Rajaei
Iran Fisheries Organization
rajaeif@gmail.com

Suppléant(e)

M. Ataollah Raeisi
Iran Fisheries Organization
raeisiataollah56@gmail.com

JAPON

Chef de délégation

Mme Sayako Takeda
Fisheries Agency
sayako_takeda590@maff.go.jp

Suppléant(e)

M. Kimiyoshi Hiwatari
Fisheries Agency
kimiyosi_hiwatari190@maff.go.jp

Conseiller(s)

M. Genta Yamada
Fisheries Management
genta_yamada150@maff.go.jp

Mme Yuka Matsuzawa
Fisheries Agency
yuka_matsuzawa450@maff.go.jp

M. Tomohiro Kondo
Ministry of Foreign Affairs
tomohiro.kondo-2@mofa.go.jp

M. Toshihide Kitakado
Chairperson of the Scientific Committee
Tokyo University of Marine Science and Technology
kitakado@kaiyodai.ac.jp

M. Satoshi Miyazaki
Ministry of Economy, Trade and Industry
miyazaki-satoshi@meti.go.jp

M. Kenji Kagawa

Japan Tuna Fisheries Cooperative Association
kagawa@japantuna.or.jp

M. Kiyoshi Katsuyama
Japan Tuna Fisheries Co-operative Association
nikkatsu.komon@gmail.com

M. Hiroyuki Yoshida
Japan Tuna Fisheries Co-operative Association
yoshida@japantuna.or.jp

M. Nozomu Miura
Japan Tuna Fisheries Co-operative Association
miura@japantuna.or.jp

M. Yuichi Tsuda
Fisheries Resources Institute
tsuda_yuichi58@fra.go.jp

M. Satoshi Nirazuka
Fisheries Resources Institute
nirazuka_satoshi88@fra.go.jp

M. Takayuki Matsumoto
Fisheries Resources Institute
matsumoto_takayuki77@fra.go.jp

M. Tokimura Muneharu
Overseas Fishery Cooperation Foundation
tokimura@ofcf.or.jp

M. Fujino Tadanori
Overseas Fishery Cooperation Foundation
ofcf.fujino@gmail.com

M. Akihito Fukuyama
Japan Far Seas Purse Seine Fishing
fukuyama@kaimaki.or.jp

KENYA

Chef de délégation

Mme Betsy Njagi
State Department for the Blue Economy and Fisheries
ps@blueeconomy.go.ke

Suppléant(e)

M. Davies Makilla
State Department for the Blue Economy and Fisheries
dmmakilla@yahoo.com

Conseiller(s)

M. Daniel Mungai
State Department for the Blue Economy and Fisheries
mungai.daniel.n@gmail.com

Mme Lucy Obungu
State Department for the Blue Economy and Fisheries
lucyobungu@gmail.com

M. James Mwaluma
State Department for the Blue Economy and Fisheries
Jamesmwaluma@gmail.com

Mme Gladys Okemwa
State Department for the Blue Economy and Fisheries
gladysokemwa@gmail.com

Mme Elizabeth Mueni
State Department for the Blue Economy and Fisheries
emuenibf@yahoo.com

M. Stephen Ndegwa
State Department for the Blue Economy and Fisheries
ndegwafish@yahoo.com

Mme Nyokabi Waititu
State Department for the Blue Economy and Fisheries
nyokabih@gmail.com

CORÉE (RÉP. DE)

Chef de délégation

M. Taehoon Won
Ministry of Oceans and Fisheries
th1608@korea.kr

Mme Soomin Kim
Korea Overseas Fisheries Cooperation Center
soominkim@kofci.org

Mme Taerin Kim
Ministry of Oceans and Fisheries
sharak@korea.kr

Mme Salsabilazzati Syalianda
Dongwon Industries Co., Ltd
salsa@dongwon.com

M. Jeongil Chu
Dongwon Fisheries Co.,Ltd
cji@dwsusan.com

M. Bongjun Choi
Korea Overseas Fisheries
Association
bj@kosfa.org

MADAGASCAR

Chef de délégation

M. Joseph Jean Razafimandimby
Ministère de la pêche et de
l'économie bleue
sgpt.dp.mrhp@gmail.com

Suppléant(e)

M. Njaka Ratsimanarisoa
Ministère de la pêche et de
l'économie bleue
mpeb.dp@gmail.com

Conseiller(s)

Mme Vola Rakotonjanahary
Ministère de la pêche et de
l'économie bleue
rvolanjanahary@gmail.com

M. Marolova Rasolomampionona
Ministère de la pêche et de
l'économie bleue
lovastat.mrhp@gmail.com

Mme Zo Olive Rakotonanahary
Ministère de la pêche et de
l'économie bleue
znirintsoa@gmail.com

M. John Burton
Ministère de la pêche et de
l'économie bleue
John.Burton@worldwisefoods.co.uk

M. Mohamad Khachab
Pêche et Froid de l'Océan Indien.
m_khachab@yahoo.fr

MALAISIE

Chef de délégation

M. Arthur Besther Sujang
Department of Fisheries
arthur@dof.gov.my

Suppléant(e)

Mme Nor Azlin binti Mokhtar
Department of Fisheries
nor_azlin@dof.gov.my

Conseiller(s)

M. Muhammad bin Suhaimi
Department of Fisheries

muhammadshakirin@dof.gov.my

MALDIVES

Chef de délégation

M. Hussain Sinan
Ministry of Fisheries and Ocean
Resources
hussain.sinan@fisheries.gov.mv

Suppléant(e)

M. Adam Ziyad
Ministry of Fisheries and Ocean
Resources
adam.ziyad@fisheries.gov.mv

Conseiller(s)

Mme Maleeha Haleem
Ministry of Fisheries and Ocean
Resources
maleeha.haleem@fisheries.gov.mv
[v](#)

M. Mohamed Shimal
Maldives Marine Research
Institute
mohamed.shimal@mmri.gov.mv

M. Mohamed Alif Arif
Ministry of Fisheries and Ocean
Resources
mohamed.alif@fisheries.gov.mv

Mme Rafahaa Rasheed
Ministry of Fisheries and Ocean
Resources
rafahaa.rasheed@fisheries.gov.mv

M. Ahmed Shifaz
Ministry of Fisheries and Ocean
Resources
ahmed.shifaz@fisheries.gov.mv

Mme Mariyam Shama
Maldives Marine Research
Institute
Mariyam.shama@mmri.gov.mv

MAURICE

Chef de délégation

M. Dhanandjay Kawol
Ministry of Agro-Industry, Food
Security, Blue Economy and
Fisheries
dkawol@govmu.org

Suppléant(e)

Mme Meera Koonjul

Ministry of Agro-Industry, Food
Security, Blue Economy and
Fisheries
mkoonjul@govmu.org

Conseiller(s)

Mme Shiu Ching Young Kim Fat
Prime Minister's Office
syoung-kim-fat@govmu.org

Mme Annabelle Ombrasine
Attorney General's Office
aombrasine@govmu.org

Mme Clivy Lim-Shung
Ministry of Agro-Industry, Food
Security, Blue Economy and
Fisheries
clivilim@yahoo.com

M. Tarunjai Reetoo
Ministry of Foreign Affairs
treetoo@govmu.org

M. Ravi Mohit
Ministry of Agro-Industry, Food
Security, Blue Economy and
Fisheries
rdmohit@govmu.org

M. Fabrice Malie
Ministry of Foreign Affairs
fmalie@govmu.org

Mme Hanista Jhummun-Foolhea
Ministry of Agro-Industry, Food
Security, Blue Economy and
Fisheries
anishtajhummun@gmail.com

M. David McDiarmid
New Princes Group
david.mmcdiarmid@princes.co.uk

Mme Veronique Garrioch
IBL Seafood
vgarrioch@iblseafood.com

M. Vageesh Ramduny
Alba Fishing Ltd
vageesh@albafishingltd.com

MOZAMBIQUE

Chef de délégation

Mme Maria Pinto
Ministry of Agriculture,
Environment and Fisheries
(MAAP)

zpintonovo19@gmail.com

Suppléant(e)

M. , IP Junior
National Fisheries Administration
(ADNAP)
cassamo.hassane@gmail.com

Conseiller(s)

M. Avelino Munwane
National Fisheries Administration
(ADNAP)
avelinomunwane@gmail.com

M. Antonio Cuambe
National Fisheries Administration
(ADNAP)
kechane@gmail.com

OMAN

Chef de délégation

H.E. Eng. Yaqoob Al Busaidi
Ministry of Agriculture, Fisheries
and Water Resources
yaqoob.albusaidi@mafwr.gov.om

Suppléant(e)

Mme Umaymah bint Abdullah At-
Alawiyah
Ministry of Agriculture, Fisheries
and Water Resources
Omaima.AAlawi@mafwr.gov.om

Conseiller(s)

M. Ramon Jose Gallardo
Ministry of Agriculture, Fisheries
and Water Resources
ramon@g-gallardolegal.eu

M. Al-Mutasim Al Habsi
Ministry of Agriculture, Fisheries
and Water Resources
AlMutasim.AlHabsi@mafwr.gov.om

M. Badr Bin Sulaiman Al-Naaibi
Ministry of Agriculture, Fisheries
and Water Resources
badar.alnaabi@awf.om

PAKISTAN

Chef de délégation

M. Farhan Khan
Ministry of Maritime Affairs
farhankhan704@gmail.com

Suppléant(e)

M. Usama Ateeq

Ministry of Maritime Affairs
usamajigz@gmail.com

PHILIPPINES

Chef de délégation

Mme Jennifer g. Viron
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
jennyviron@bfar.da.gov.ph

Suppléant(e)

M. Joeren Yleana
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
joerenyleana@yahoo.com

M. Isidro Tanangonan
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
itanangonan@bfar.da.gov.ph

M. Marlo Demo-os
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
mbdemoos@bfar.da.gov.ph

Mme Mary Joy Mabanglo
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
mj.mabanglo@gmail.com

M. Joem s. Moreno
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
jmoreno@bfar.da.gov.ph

M. Benjamin Tabios
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
benjotabios@gmail.com

SEYCHELLES

Chef de délégation

M. Roy Clarisse
Ministry of fisheries and the blue
economy
rclarisse@gov.sc

Suppléant(e)

M. Vincent Lucas
Seychelles Fisheries Authority
Vlucas@sfa.sc

Conseiller(s)

M. Jan Robinson
Seychelles Fisheries Authority
ceo@sfa.sc

Mme Karyss Auguste
Seychelles Fisheries Authority
Kauguste@sfa.sc

Mme Sheriffa Morel
Ministry of Fisheries and the Blue
Economy
sheriffamorel@gov.sc

Mme Irene Sirame
Ministry of Fisheries and the Blue
Economy
irene.sirame@gov.sc

Mme Elisa Socrate
Seychelles Fisheries Authority
Esocrate@sfa.sc

M. Daniel Bristol
Seychelles Fisheries Authority
Daniel.bristol@sfa.sc
M. Nichol Elizabeth
Pevasa
Nelizabeth@pevasa.es

M. Borja Soroa
Pevasa
borjasoroa@pevasa.es

M. Miguel Herrera
OPAGAC
Miguel.herrera@opagac.org

M. Yannick Roucou
Seychelles Fisheries Authority
Yroucou@sfa.sc

M. Christophe Houareau
Hunt Deltel
Christophe.houareau@huntedtel.com

M. Jon Zulueta
Albacora
Ab.lachaga@albacora.es

M. Tony Lazazzara
Thai union
Tony.lazazzara@thaiunion.com

M. Ricardo Luzio
Thai union
Ricardo.luzio@thaiunion.com

M. James Lesperance
Amirante Fisheries
Administration@amirantefisheries.sc

M. Selwyn Edmond
Seaward
selwyn.edmond@seawardcoltd.com

Mme Stephanie Radegonde
Ministry of Fisheries and the Blue Economy
Sradegonde@gov.sc

M. Philippe Michaud
Ministry of Fisheries and the Blue Economy
Philippe.michaud@gov.sc

M. Jose Luis Jauregui
Echebstar
jljauregui@echebstar.com

M. Muditha Gunatilake
Marlu Seychelles
md@marluseychelles.com

M. Louis Bossy
AFPES
bravoseychelles@yahoo.com

M. Jon Ander Etxebarría
INPESCA
jonanderetxebarría@inpesca.com

SOMALIE

Chef de délégation

M. Abdi Dirshe
Ministry of Fisheries and Blue Economy
dg@mfmr.gov.so

Conseiller(s)

M. Hassan Ibrahim
Ministry of Fisheries and Blue Economy
principaladvisor@mfmr.gov.so

M. Abdirahim Sheik Heile
Ministry of Fisheries and Blue Economy
abdirahim.ibrahim@dal.ca

AFRIQUE DU SUD

Suppléant(e)

M. Qayiso Kenneth Mketsu
Department of Forestry, Fisheries and the Environment
QMketsu@dffe.gov.za

Conseiller(s)

Mme Charlene Da Silva

Department of Forestry Fisheries and the Environment
CDaSilva@dffe.gov.za

Mme Wendy West
Department of Forestry Fisheries and the Environment
WMWest@dffe.gov.za

M. David Wilson
Département des forêts, de la pêche et de l'environnement - Conseiller technique
davetroywilson@gmail.com

M. Robert Andrew Ka Ye
Industry Representative
Robert@kaytrad.co.za

SRI LANKA

Chef de délégation

Mme Kalyani Hewapathirana
Ministry of Fisheries and Aquatic Resources
hewakal2012@gmail.com

Suppléant(e)

M. S.J Kahawatta
Ministry of Fisheries and Aquatic Resources
dgdgar@gmail.com

SOUDAN

Absent

TANZANIE (RÉP. UNIE DE)

Chef de délégation

M. Zahor El Kharousy
Ministry of Livestock and Fisheries
zahor1m@hotmail.com

Suppléant(e)

M. Emmanuel Sweke
Deep Sea Fisheries Authority
emmanuel.sweke@dsfa.go.tz

Conseiller(s)

M. Saleh Yahya
Deep Sea Fisheries Authority
saleh.yahya@dsfa.go.tz

M. Mathew Silas
Deep Sea Fisheries Authority
mathew.silas@dsfa.go.tz

M. Reginald Kwizela
WWF Tanzania
rkwizela@wwftz.org

M. Daniel Kawiche
Deep Sea Fisheries Authority
daniel.kawiche@dsfa.go.tz

M. Buriyan Hassan
Deep Sea Fisheries Authority
buriyan.hassan@dsfa.go.tz

M. Imanol Eguiguren
Pemba Tuna Limited
imanol.oinaz@albacora.es

THAÏLANDE

Chef de délégation

M. Pavarot Noranarttragoon
Department of Fisheries
pavarotn@gmail.com

Suppléant(e)

M. Teerapong Apaipakdee
Department of Fisheries
teerapongapai@gmail.com

Conseiller(s)

Mme Chonticha Kumyoo
Department of Fisheries
chonticha.dof@gmail.com

M. Woramate Chatinakrob
Department of Fisheries
sukanya_aoy@hotmail.com

M. Titipat Tongdonkruang
Department of Fisheries
g.titipat@gmail.com

Mme Prompan Hiranmongkolrat
Department of Fisheries
prompan.hiranmongkolrat@gmail.com

ROYAUME-UNI

Chef de délégation

M. Marc Owen
Department for Environment Food and Rural Affairs
Marc.Owen@defra.gov.uk

Suppléant(e)

M. Jonny Peters
Department for Environment Food and Rural Affairs
Jonny.Peters@defra.gov.uk

M. Carlo Bella
Department for Environment Food
and Rural Affairs
Carlo.Bella@defra.gov.uk

Conseiller(s)
Mme Ella Smith
Department for Environment Food
and Rural Affairs
Ella.Smith@defra.gov.uk

Mme Yvonne Clinton
kaulah2002@yahoo.com

M. James Moir Clark
Mrag
j.clark@mrage.co.uk

M. Chris Mees
Mrag
c.mees@mrage.co.uk

M. Stuart Reeves

PARTIES COOPÉRANTE NON CONTRACTANTES

M. Frederick Varnie
varnierosa2016@gmail.com

Centre for Environment, Fisheries
and Aquaculture Science
stuart.reeves@cefas.gov.uk

YEMEN
Absent

ÉGYPTE

Mme Marwa Abdel Fattah Nasr
marwanasr899@gmail.com

MYANMAR

M. Nyunt Win
nyuntwin34@gmail.com
M. Myat Thiha Saw

ÉTATS CÔTIERS INVITÉS

myatthihasaw@gmail.com

M. Min Khaing
minkhaing.dof.mmr@gmail.com

TIMOR LESTE

M.. Pedro Antero Maria Rodrigues

EXPERTS INVITÉS

M. Chia-Chun Wu
jiachun@ms1.fao.gov.tw

Dr Shih-Ming Kao
kaosm@udel.edu

M. David Lee
davidlee@ofdc.org.tw

M. Ken Chien-Nan Lin
chiennan@ms1.fao.gov.tw

M. Ke-Chen Yang
yunker.yang@gmail.com

M. Chia-Chi Fu
chiachifu@gmail.com

OBSERVATEURS

PANAMA
M. Alexis Pena
alexisp@arap.gob.pa

Mme Maria Sierra
msierra@arap.gob.pa

FAO
M. Joseph Zelasney
Joseph.Zelasney@fao.org

**ANCORS-AUSTRALIAN NATIONAL
CENTRE FOR OCEAN RESOURCES
AND SECURITY**
Mme Bianca Haas
bhaas@uow.edu.au

Mme Santa Mervien Alexandra
santamervien.alexandra@gmail.com
m

BLOOM
M. Frédéric Le Manach
fredericlemanach@bloomassociation.org

BMF-BLUE MARINE FOUNDATION
Mme Jessica Rattle
Jess@bluemarinefoundation.com

CCSBT
M. Damian Johnson
djohnson@ccsbt.org

**DSM-DEUTSCHE STIFTUNG
MEERESSCHUTZ**
Mme Iris Ziegler
iris.ziegler@stiftung-meeresschutz.org

Mme Abigail Kidd
anbkidd@gmail.com

EUROPECHE
Mme Anne-France Mattlet
anne-france.mattlet@europeche.org

GTA-GLOBAL TUNA ALLIANCE
M. Wetjens Dimmlich
wetjens@globaltunaalliance.com

**IPNLF-INTERNATIONAL POLE AND
LINE FOUNDATION**
M. Martin Purves
martin.purves@ipnlf.org

M. Shiham Adam
shiham.adam@ipnlf.org

**ISSF-INTERNATIONAL SEAFOOD
SUSTAINABILITY FOUNDATION**
M. Hilario Murua
hmurua@iss-foundation.org

Mme Kerrie Robertson
kr Robertson@iss-foundation.org

M. Imogen Webster
imogen.webster@iwc.int

MSC-Marine Stewardship Council
M. Andrew Gordon
Andrew.Gordon@msc.org

PEW CHARITABLE TRUSTS

M. Glen Holmes
gholmes@pewtrusts.org

M. Nikolas Evangelides
nevangelides@pewtrusts.org

Mme Laura Eeles
leeles@pewtrusts.org

QMCS-QUINGDAO MARINE CONSERVATION SOCIETY

Mme Lu Fang
fanglumarine@gmail.com

Mme Xiuzhen Li
lix658836@gmail.com

SFACT-SUSTAINABLE FISHERIES AND COMMUNITIES TRUST

M. Valentin Schatz
v.j.schatz@gmail.com

Mme Maia Perraudau
maia.perraudau@sfact.org

Mme Beatrice Kinyua
Beatrice.kinyua@sfact.org

SHARK TRUST

Mme Ali Hood

M. Quentin Hanich
hanich@uow.edu.au

M. Paul De Bruyn
Paul.DeBruyn@fao.org

M. Dan Fu
dan.fu@fao.org

M. Gerard Domingue

Mme Evelyn Ndirangu-Ngari
wangecieve@gmail.com

Mme Sylvie Nsamba Kaninda
emkaninda@gmail.com

ali@sharktrust.org

SHARK GUARDIAN

M. Alex Hofford
alex.hofford@sharkguardian.org

SIOFA-SOUTHERN INDIAN OCEAN FISHERIES AGREEMENT

M. Johnny Louys
johnny.louys@siofa.org

Mme Salome Boulenger
intern.assistant@siofa.org

M. Thierry Clot
thierry.clot@siofa.org

SWIOTUNA

M. John Kareko
jkarekok@gmail.com

Mme Doreen Simiyu
Doreen.simiyu@swiotuuna.org

M. Patrick Fortuno
patrickfortuno@yahoo.com

SWIOFC

M.. Ricardo Torres Coll
Ricardo.TorresColl@fao.org

CONSULTANTS DE LA CTOI

M. Olivier Roux
Olivier.Roux@fao.org

SECRÉTARIAT DE LA CTOI

Gerard.Domingue@fao.org
M. Florian Giroux
Florian.Giroux@fao.org

Mme Lauren Nelson
Lauren.Nelson@fao.org

INTERPRÈTES

Mme Michelle Searra
searra.michelle@gmail.com

Mme Amanda Forsythe
forsytheaj@gmail.com

Mme. Ivona Miric
Ivona.Miric@fao.org

TTIA-THAI TUNA INDUSTRY ASSOCIATION

M. Adisorn Promthep
adisornp004@gmail.com

USA-UNITED STATES OF AMERICA

Mme Rachel Ryan
RyanRL@state.gov

M. Clark Morgan
MorganCR2@state.gov

Mme Naaziah Busawon
BusawonN@state.gov

WWF-WORLD WIDE FUND FOR NATURE

M. Umair Shahid
ushahid@wwf.org.pk

M. Raul Garcia Rodriguez
pesca@wwf.es

Mme Naghmana Zafar
nzbhatti@wwf.org.pk

Mme Brianna Elliot
brianna.elliott@duke.edu

M. Howard Whalley
howard.whalley@fao.org
Mme Mirose Govinden
mirose.govinden@fao.org

Mme Claudette Matombe
claudette.matombe@fao.org

Mme Carol Isoux
carolisoux@yahoo.fr

APPENDICE 2

ORDRE DU JOUR DE LA 29^E SESSION DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCEAN INDIEN

- 1. OUVERTURE DE LA SESSION**
- 2. LETTRES DE CRÉANCES**
- 3. ADMISSION DES OBSERVATEURS**
- 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION**
- 5. DETERMINATION DU STATUT DE L'ADHESION DU ROYAUME-UNI A LA CTOI**
- 6. MISE À JOUR SUR LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION EN 2024 (S28)**
- 7. AMENDEMENTS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CTOI**
- 8. RAPPORT DU COMITÉ SCIENTIFIQUE**
 - 8.1.** Présentation du Rapport du CS27 de 2024 et de la Session extraordinaire du CS tenue en 2025 (Président du CS)
 - 8.2.** Discussion sur toute mesure de conservation et de gestion y afférente
 - 8.3.** Procédures régissant les Groupes de travail scientifiques de la CTOI
- 9. MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION**
 - 9.1.** Mesures de Conservation et de Gestion actuelles nécessitant une action de la Commission en 2025
 - 9.2.** Examen des objections reçues au titre de l'Article IX.5 de l'Accord portant création de la CTOI
 - 9.3.** Proposition de nouvelles mesures de conservation et de gestion ou de révisions de celles-ci (notant que certaines propositions seront examinées sous d'autres points de l'ordre du jour, selon qu'il convient).
- 10. RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE SUR LES CRITÈRES D'ALLOCATION**
 - 10.1.** Présentation des Rapports du CTCA13 et du CTCA14 (Président du CTCA)
 - 10.2.** Future orientation du CTCA
- 11. RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION**
 - 11.1.** Présentation du Rapport du CTPG09 (Présidents du CTPG)
- 12. RAPPORT DU COMITÉ D'APPLICATION**
 - 12.1.** Présentation du Rapport du CdA22 (Président du CdA)
 - 12.2.** Adoption de la Liste des navires INN
 - 12.3.** Demandes d'accession au statut de Partie coopérante non-contractante
 - 12.4.** Examen des Rapports d'application des CPC
- 13. RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**
 - 13.1.** Présentation du Rapport du CPAF22 (Président du CPAF)
 - 13.2.** Retour d'informations du CPAF sur le projet de Règlement intérieur pour le Fonds de roulement de la CTOI
 - 13.3.** Adoption du Programme de travail et du budget de la Commission
 - 13.4.** Calendrier des réunions pour 2026-2027
- 14. AUTRES QUESTIONS**
 - 14.1.** Coopération avec d'autres organisations et institutions
 - 14.2.** Élection du président et des vice-présidents de la Commission
 - 14.3.** Date et lieu de la 30^e Session de la Commission et des réunions de ses organes subsidiaires associées en 2026
- 15. ADOPTION DU RAPPORT DE LA 29^E SESSION DE LA COMMISSION**

APPENDICE 3

LISTE DES DOCUMENTS

Document	Titre
IOTC-2025-S29-01a	Ordre du jour provisoire du S29 (février).
IOTC-2025-S29-01b_Rev2	Ordre du jour provisoire du S29 (avril).
IOTC-2025-S29-01c	Ordre du jour provisoire du S29 (avril)
IOTC-2025-S29-02	État d'avancement des demandes d'action formulées par la Commission en 2024
IOTC-2025-S29-03	Rapport sur les MCG actuelles qui font référence à l'année 2025
IOTC-2025-S29-04	Examen des objections reçues en vertu de l'article IX.5 de l'Accord CTOI
IOTC-2025-S29-05	Les accords de collaboration de la CTOI - une vue d'ensemble
IOTC-2025-S29-06	Sur l'amendement de l'annexe V du règlement intérieur de la CTOI
IOTC-2025-S29-07	Plan scientifique stratégique de la CTOI 2025-2029
IOTC-2025-S29-08	Document de travail concernant le fonctionnement des réunions de la CTOI
IOTC-2025-S29-09	Document de travail des gouvernements de la République Unie de Tanzanie et du Kenya concernant la répartition des opportunités de pêche pour les stocks de thons tropicaux par la Commission des thons de l'océan Indien
IOTC-2025-S29-10	Spécifications de conception du registre des DCPd de la CTOI
IOTC-2025-S29-PropA_Rev2	Proposition relative à l'établissement d'un programme de transbordement par les grands navires de pêche (KOR) (cf. Res 24_05)
IOTC-2025-S29-PropB_Rev2	Proposition relative à l'établissement d'un programme de transbordement par les navires de pêche (cf. Res 24/05) (IDN)
IOTC-2025-S29-PropC	Proposition relative à la promotion de la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI (cf. Res 17/02 et Res 24/10) (ZAF)
IOTC-2025-S29-PropD_Rev2	Proposition relative à la limitation de la capacité de pêche (JPN)
IOTC-2025-S29-PropE_Rev1	Proposition relative à la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI (JPN) (cf. Res 17/05 et 18/02)
IOTC-2025-S29-PropF_Rev5	Sur l'établissement de limites de capture pour le patudo dans la zone de compétence de la CTOI (cf. Res 23/04) (JPN UE)
IOTC-2025-S29-PropG	Proposition relative à un système d'arraisonnement et d'inspection en haute mer (UE, Seychelles, Inde, France (TOM))
IOTC-2025-S29-PropH_Rev1	Sur l'établissement d'une liste de navires présumés avoir pratiqué la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI (cf. Res 24/03) (SOM)
IOTC-2025-S29-PropI_Rev2	Sur le changement climatique en ce qui concerne la Commission des thons de l'océan Indien (cf. Res 24/01) (MUS)

Document	Titre
IOTC-2025-S29-PropJ_Rev1	Sur un plan provisoire de reconstitution du stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI (cf. Res 21/01) (UE)
IOTC-2025-S29-PropK	Sur la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI (cf. Res 17/05) (UE)
IOTC-2025-S29-PropL_Rev1	Sur l'interdiction d'utiliser des filets dérivants (cf. Res 17/07) (UE)
IOTC-2025-S29-PropM	Sur un programme régional d'observateurs (cf. Res 24/04) (UE)
IOTC-2025-S29-PropN_Rev2	Concernant le registre de la CTOI des navires autorisés à opérer dans la zone de compétence de la CTOI (cf. Res 19/04) (UE)
IOTC-2025-S29-PropO	Sur l'établissement d'un programme de transbordement par les grands navires de pêche (cf. Res 24/05) (UE)
IOTC-2025-S29-PropP	Sur les normes de travail des équipages (UE)
IOTC-2025-S29-PropQ_Rev1	Sur la conservation des requins-taupes bleus capturés en association avec les pêcheries de la CTOI (UE)
IOTC-2025-S29-PropR_Rev3	Sur la promotion de la mise en œuvre de l'accord BBNJ (accord au titre de la convention des Nations unies sur le droit de la mer relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale) (MDV)
IOTC-2025-S29-PropS_Rev1	Exigences de déclaration statistique obligatoire pour les parties contractantes de la CTOI et les parties coopérantes non-contractantes (CPCS) (MDV)
IOTC-2025-S29-PropT_Rev1	Sur la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI (cf. Res 18/02, 17/05, 13/05, 13/06, et 12/09) (MDV, PAK, ZAF)
IOTC-2025-S29-PropU	Sur une procédure de gestion de l'espadon dans la zone de compétence de la CTOI (cf Res 24/08) (Aus)
IOTC-2025-S29-PropV	Concernant le registre de la CTOI des navires autorisés à opérer dans la zone de compétence de la CTOI (cf. Res 19/04) (AUS)
IOTC-2025-S29-PropW_Rev2	Sur le programme de système de surveillance des navires (SSN) (cf. Res 06/03) (AUS)
IOTC-2025-S29-PropX	Sur une répartition provisoire des captures d'albacore (cf. Res 21/01) (PAK, ZAF)
IOTC-2025-S29-PropY_Rev2	Sur l'établissement de limites de capture pour le listao dans la zone de compétence de la CTOI (ZAF, IDN, MDV)
IOTC-2025-S29-PropZ	Proposition d'amendement de la Res 16/11 sur les MREP (cf 16/11)
IOTC-2025-S29-PropAA	Transbordement par les grands navires de pêche (cf. Res 23/05) (JPN)
IOTC-2025-S29-PropAB_Rev1	Sur l'établissement d'un Comité technique sur les procédures de gestion (cf. Res 16/09) (JPN)
IOTC-2025-S29-PropAC	Sur l'établissement d'un programme de transbordement par les grands navires de pêche (cf. Res 24/05)

Document	Titre
Documents de référence	
IOTC-2024-SC28-REF01	Demande de statut d'observateur de la Fondation Michael Adedotun Oke
IOTC-2024-SC28-REF02	Demande de SynMax de se connecter directement au registre électronique des navires autorisés (e-RAV)
IOTC-2024-SC28-REF03	XIIe Conférence thonière mondiale de l'ANFACO
IOTC-2024-SC28-REF04	Mise à jour du point 5 de l'ordre du jour, 29 ^e session de la CTOI
IOTC-2024-SC28-REF05	Plan de transition pour l'amélioration du programme national d'observateurs de l'Indonésie vers une compatibilité totale avec le PRO de la CTOI (2025-2027)
IOTC-2024-SC28-REF06	Résumé de l'atelier sur l'atténuation des prises accessoires de requins organisé par le GTEPA
IOTC-2024-SC28-REF07	Déclaration de la Corée sur la proposition Y relative à l'établissement de limites de capture pour le listao
Rapports pertinents d'autres réunions	
IOTC-2025-CoC22-R	Rapport de la 22 ^e session du Comité d'application de la CTOI.
IOTC-2025-SCAF22-R	Rapport de la 22 ^e session du Comité permanent d'administration et des finances de la CTOI.
IOTC-2024-TCAC13-R	Rapport de la 13 ^e session du Comité technique sur les critères d'allocation.
IOTC-2025-TCAC14-R	Rapport de la 14 ^e session du Comité technique sur les critères d'allocation .
IOTC-2024-SC27-R	Rapport de la 27 ^e session du Comité scientifique de la CTOI
IOTC-2025-TCMP09-R	Rapport de la 9 ^e session du Comité technique sur les procédures de gestion
Documents d'information	
IOTC-2025-S29-INF01	Mise à jour sur le Common Oceans Tuna Project II (FAO)
IOTC-2025-S29-INF02	Dépliant du projet OFCF-Japon
IOTC-2025-S29-INF03	Interactions entre les dispositifs de concentration de poissons dérivants et les communautés côtières de l'océan Indien et non-respect de la résolution 19/02 de la CTOI
IOTC-2025-S29-INF04	Horaire indicatif jour 2
IOTC-2025-S29-INF05	Horaire indicatif jour 3
IOTC-2025-S29-INF06	Horaire indicatif jour 4
Déclarations des ONG	
IOTC-2025-S28- NGO01	ISSF - Prise de position
IOTC-2025-S28- NGO02	PEW - Déclaration à la 29 ^e session de la Commission des thons de l'Océan Indien

Document	Titre
IOTC-2025-S28- NGO03	Recommandations de l'International Game Fish Association
IOTC-2025-S28- NGO04a	Position du WWF pour la 29 ^e session de la Commission des thons de l'Océan Indien (courte)
IOTC-2025-S28- NGO04b	Position du WWF pour la 29 ^e session de la Commission des thons de l'Océan Indien (complète)
IOTC-2025-S28- NGO05	Pourquoi les droits de l'homme doivent-ils être prioritaires pour garantir la sécurité à bord des navires de pêche du sud-ouest de l'océan Indien ?
IOTC-2025-S28- NGO06	Durabilité régionale : conditions minimales d'accès aux pêcheries étrangères
IOTC-2025-S28- NGO07	Mécanismes d'arrondissement et d'inspection en haute mer
IOTC-2025-S28- NGO08	Un nouvel outil d'auto-évaluation pour évaluer la capacité d'un pays à s'engager dans les processus d'examen de la conformité des ORGP
IOTC-2025-S28- NGO09	23 organisations environnementales demandent à la CTOI d'adopter des mesures de gestion robustes qui mettent en œuvre et allouent pleinement les limites de capture fixées pour le listao, le patudo et l'espadon.
IOTC-2025-S28- NGO10	Prise de position de la GTA pour la session 2025 de la CTOI
IOTC-2025-S28- NGO11	Priorités du Groupe thonier EUROPECHE pour la 29 ^e session de la CTOI
IOTC-2025-S28- NGO12	Déclaration commune à la 29 ^e session de la Commission des thons de l'océan Indien
IOTC-2025-S28- NGO13	Prise de position de l'IPNLF
IOTC-2025-S28- NGO14	Appel à la CTOI pour qu'elle soutienne le renforcement de la transparence et des mesures de lutte contre la pêche INN
IOTC-2025-S28- NGO15	Déclaration de Shark Trust
IOTC-2025-S28- NGO16	Déclaration de la Deutsche Stiftung Meeresschutz (DSM) à la 29 ^e session de la Commission des thons de l'océan Indien à La Réunion
IOTC-2025-S28- NGO17	Déclaration de la Fondation Blue Marine sur l'albacore lors de la 29 ^e session de la Commission des thons de l'océan Indien

APPENDICE 4
DECLARATION CONJOINTE DU ROYAUME-UNI ET DE MAURICE

Traduit de l'original en anglais



Le 9 avril 2025

Cher Secrétaire exécutif de la CTOI,

MISE À JOUR SUR LE POINT D'ORDRE DU JOUR 5 DE LA 29^E SESSION DE LA CTOI

Lors de la session annuelle de la CTOI en mai 2024, le Royaume-Uni s'est engagé à fournir des clarifications sur son statut de membre dans les meilleurs délais, suite à la conclusion des négociations entre le Royaume-Uni et Maurice sur l'exercice de la souveraineté sur l'archipel des Chagos.

Le Royaume-Uni et Maurice ont bien progressé dans ces négociations et les deux parties ont fait part de leur engagement partagé à finaliser un accord dans les meilleurs délais.

Dans ces circonstances, le Royaume-Uni et Maurice demandent que l'examen du point d'ordre du jour 5 soit renvoyé à la 30^e session annuelle de la CTOI.

En prévision de la 29^e session annuelle de la CTOI, le Royaume-Uni et Maurice vous seraient reconnaissants de bien vouloir transmettre la présente lettre aux membres de la Commission.

Cordialement,

Mr. Marc Owen

Ambassador J. Bissoondoyal

Délégués du Royaume-Uni et de Maurice à la Commission des thons de l'océan Indien

APPENDICE 5**DECLARATION DE L'UNION EUROPEENNE SUR LE *FINNING* DES REQUINS**

Tout d'abord, nous souhaitons remercier les différentes délégations qui ont travaillé sur ce texte et en particulier les Maldives pour leur leadership passionné sur ce point.

Malgré l'excellent travail accompli par toutes les personnes concernées, je me dois d'exprimer officiellement la profonde déception de l'Union quant au résultat et au contenu du texte en ce qui concerne le *finning*. Cette déception est également partagée par les millions de citoyens européens qui demandent la mise en œuvre intégrale de la politique relative aux ailerons naturellement attachés (ANA).

Nous sommes venus ici avec un objectif très clair : « uniquement les ailerons naturellement attachés ». Au cours des cinq derniers jours, nous avons expliqué à plusieurs reprises pourquoi nous considérons qu'il s'agit là de la seule politique efficace pour éviter le *finning*. Les ailerons naturellement attachés sont possibles et notre flotte les met en œuvre depuis plus d'une décennie.

Nous avons déclaré et nous répétons que c'est pour nous la seule issue possible dans la lutte contre le *finning*.

Or, le texte qui nous est présenté ne permet pas de mettre en œuvre une politique complète et immédiate en matière d'ANA et, pour cette raison, nous ne pouvons pas le soutenir.

Néanmoins, compte tenu des améliorations sensibles qui ont été obtenues dans d'autres domaines, tels que les avançons métalliques et les obligations de déclaration, et sachant que nous disposons désormais d'une date claire pour l'abandon des alternatives aux ANA, l'UE ne s'opposera pas à un consensus, mais nous tenons à préciser que nous continuerons à insister sur les ANA dans toutes les instances compétentes et que nous ne considérons pas cela comme un précédent que nous accepterons de voir reproduit dans d'autres océans.

APPENDICE 6

TAUX DE CONFORMITE

Les taux de conformité sont tirés des rapports de conformité finaux publiés sur [la page consacrée à la réunion de la Commission S29](#).

CPC	C	P/C	NC1	NC2	N/A	Taux de conformité 2025
Australie	48	3	0	0	35	94,1%
Bangladesh	10	0	6	14	56	33,3%
Chine	47	3	0	0	36	94,0%
Comores	9	5	1	17	54	28,1%
Union européenne	55	7	3	7	14	76,4%
France(OT)	15	0	0	0	71	100,0%
Inde	14	9	9	3	51	40,0%
Indonésie	49	6	3	3	25	80,3%
L'Iran	40	4	1	2	39	85,1%
Japon	46	5	0	1	34	88,5%
Kenya	23	15	11	14	23	36,5%
Corée	54	6	0	1	25	88,5%
Libéria	3	2	0	2	79	42,9%
Madagascar	42	7	0	5	32	77,8%
Malaisie	41	11	0	3	31	74,5%
Maldives	48	1	0	3	34	92,3%
Maurice	69	7	0	3	7	87,3%
Mozambique	34	3	1	4	44	81,0%
Oman	46	3	0	9	28	79,3%
Le Pakistan	2	1	20	19	44	4,8%
Philippines	9	1	0	0	76	90,0%
Seychelles	56	11	2	4	13	76,7%
Somalie	3	0	3	35	45	7,3%
Afrique du Sud	36	16	1	0	33	67,9%
Sri Lanka	37	12	0	3	34	71,2%
Soudan	2	0	3	37	44	4,8%
Tanzanie	51	5	2	9	19	76,1%
Thaïlande	48	0	0	1	37	98,0%
Royaume-Uni	11	1	0	0	74	91,7%
Yémen	2	0	3	37	44	4,8%
Commission	950	144	69	236	1 181	67,91%

Remarque : les obligations évaluées comme NC2 doivent faire l'objet de mesures de suivi qui doivent être consignées dans le plan d'action de conformité sous l'exigence e-MARIS 1.4 (RoP-ComplianceActionPlan cq) dans la campagne CoC23 - Évaluation 2026, avant la **date limite du 18 juillet 2025**.

APPENDICE 7

BUDGET DE LA CTOI POUR 2026 ET BUDGET INDICATIF POUR 2027 (USD)

		Chiffres réels 2024*	2025	2026	2027
1	Frais de personnel				
1.1	Cadres				
	Secrétaire exécutif (D1)	165 041	167 082	171 287	174 712
<i>Science</i>	Responsable scientifique (P5)	131 253	146 135	146 966	149 905
	Coordinateur scientifique (P4)	-	0	0	0
	Expert en évaluation des stocks (P4)	11 044	135 179	122 547	124 998
	Chargé des pêches (Science P3)	107 663	108 413	111 494	113 724
<i>Application</i>	Responsable d'application (P5)	152 827	154 372	158 018	161 179
	Coordinateur d'application (P4)	140 187	143 076	146 550	149 481
	Chargé d'application (P3)	104 064	105 957	109 022	111 202
<i>Données</i>	Coordinateur des données (P4)	42 327	137 766	122 547	124 998
	Statisticien (P3)	89 241	108 413	109 022	111 202
	Chargé des pêches (P2)	-	79 388	82 045	83 686
	Chargé des pêches (P1/NPO)	78 029	62 424	31 542	32 173
<i>Admin.</i>	Agent administratif (P3)	125 269	128 044	128 777	131 353
1.2	Services Généraux				
	Assistant administratif	22 709	23 378	23 709	24 183
	Collaborateur de bureau	21 191	21 298	22 302	22 748
	Assistant de base de données	22 709	23 378	23 709	24 183
	Assistant de bureau	15 685	16 145	16 375	16 703
	Chauffeur	-	0	0	0
	Heures supplémentaires	1 847	5 100	5 100	5 202
	Total coûts salariaux	1 231 087	1 565 547	1 531 011	1 561 631
1.3	Cotisations aux pensions et assurance maladie	393 727	501 121	481 644	491 277
1.4	Cotisations au Fonds des droits à indemnités de la FAO	480 668	650 411	595 502	607 412
1.5	Ajustement Fonds indemnités	(33 112)			
1.6	ICRU	58 497	78 795	73 028	74 489
	Total des coûts de personnel	2 130 867	2 795 874	2 681 185	2 734 808
2	Dépenses de fonctionnement				
2.1	Renforcement des capacités	38 813	104 885	130 000	130 000
2.2	Consultants/Prestataires de services	275 673	442 180	460 652	460 652
2.3	Déplacements professionnels	141 745	165 000	180 000	180 000
2.4	Réunions	227 136	90 000	122 000	122 000
2.5	Interprétation	65 530	140 000	130 000	130 000
2.6	Traduction	105 966	115 000	128 000	128 000
2.7	Équipement	13 129	10 000	10 000	10 000
2.8	Dépenses de fonctionnement général	59 260	79 800	73 390	73 390
2.9	Imprévus	0	10 000	10 000	10 000
	Total dépenses de fonctionnement	927 252	1 156 865	1 244 042	1 244 042
	SOUS-TOTAL	3 058 119	3 952 739	3 925 227	3 978 850
3	Contr. suppl Seychelles	-30 354	-28 750	0	0
4	Frais de gestion FAO	136 250	177 873	176 635	179 048
5	FPR	237 127	300 000	300 000	300 000
	TOTAL GÉNÉRAL	3 401 141	4 401 862	4 401 862	4 457 899

*Rapporté par le système de la FAO le 27 février

APPENDICE 8

BAREME DES CONTRIBUTIONS CTOI POUR 2026 (USD)

Pays	Classification Banque mondiale en 2023	Adhésion OCDE	Captures moyennes pour 2021-2023 (tonnes)	Contribution de base	Contribution des opérations	Contribution du RNB	Contribution des captures	Contribution totale (en USD)
Australie	Haute	Oui	4 960	15 179 USD	18 341 USD	146 729 USD	15 083 USD	195 332 USD
Bangladesh	Moyenne	Non	17 826	15 179 USD	18 341 USD	36 682 USD	10 841 USD	81 044 USD
Chine	Moyenne	Non	65 684	15 179 USD	18 341 USD	36 682 USD	39 947 USD	110 149 USD
Comores	Moyenne	Non	12 178	15 179 USD	18 341 USD	36 682 USD	7 406 USD	77 608 USD
Union européenne	Haute	Oui	221 085	15 179 USD	18 341 USD	146 729 USD	672 285 USD	852 533 USD
France (Terr)	Haute	Oui	0	15 179 USD	0 USD	146 729 USD	0 USD	161 908 USD
Inde	Moyenne	Non	166 982	15 179 USD	18 341 USD	36 682 USD	101 553 USD	171 755 USD
Indonésie	Moyenne	Non	389 667	15 179 USD	18 341 USD	36 682 USD	236 983 USD	307 185 USD
Iran, République Islamique d'	Moyenne	Non	276 743	15 179 USD	18 341 USD	36 682 USD	168 306 USD	238 508 USD
Japon	Haute	Oui	10 988	15 179 USD	18 341 USD	146 729 USD	33 413 USD	213 662 USD
Kenya	Moyenne	Non	2 953	15 179 USD	18 341 USD	36 682 USD	1 796 USD	71 998 USD
Corée, Rép. de	Haute	Oui	17 702	15 179 USD	18 341 USD	146 729 USD	53 830 USD	234 078 USD
Madagascar	Basse	Non	8 488	15 179 USD	18 341 USD	0 USD	5 162 USD	38 682 USD
Malaisie	Moyenne	Non	20 383	15 179 USD	18 341 USD	36 682 USD	12 397 USD	82 599 USD
Maldives	Moyenne	Non	152 922	15 179 USD	18 341 USD	36 682 USD	93 002 USD	163 204 USD
Maurice	Moyenne	Non	28 315	15 179 USD	18 341 USD	36 682 USD	17 220 USD	87 422 USD
Mozambique	Basse	Non	13 106	15 179 USD	18 341 USD	0 USD	7 971 USD	41 491 USD
Oman	Haute	Non	125 294	15 179 USD	18 341 USD	146 729 USD	76 200 USD	256 448 USD
Pakistan	Moyenne	Non	39 927	15 179 USD	18 341 USD	36 682 USD	24 283 USD	94 485 USD
Philippines	Moyenne	Non	0	15 179 USD	0 USD	36 682 USD	0 USD	51 861 USD
Seychelles	Haute	Non	133 015	15 179 USD	18 341 USD	146 729 USD	80 896 USD	261 144 USD
Somalie	Basse	Non	0	15 179 USD	0 USD	0 USD	0 USD	15 179 USD
Afrique du Sud	Moyenne	Non	1 227	15 179 USD	18 341 USD	36 682 USD	746 USD	70 948 USD
Sri Lanka	Moyenne	Non	89 743	15 179 USD	18 341 USD	36 682 USD	54 579 USD	124 781 USD
Soudan	Basse	Non	180	15 179 USD	0 USD	0 USD	109 USD	15 288 USD
Tanzanie	Moyenne	Non	14 813	15 179 USD	18 341 USD	36 682 USD	9 009 USD	79 211 USD
Thaïlande	Moyenne	Non	21 516	15 179 USD	18 341 USD	36 682 USD	13 085 USD	83 287 USD
Royaume-Uni	Haute	Oui	2	15 179 USD	0 USD	146 729 USD	7 USD	161 914 USD
Yémen	Basse	Non	40 508	15 179 USD	18 341 USD	0 USD	24 636 USD	58 156 USD
			Total	440 186	440 186	1 760 745	1 760 745	4 401 862

APPENDICE 9

CALENDRIER DES REUNIONS POUR 2026

Réunion	Dates
Comité technique sur les procédures de gestion (CTPG)	26-27 janvier
Comité technique sur les critères d'allocation (CTCA)	4-6 février
Groupe de travail sur la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion (GTMOMCG)	11-13 février
Groupe de travail sur l'évaluation de la stratégie de gestion du Groupe de travail sur les méthodes (GTM)	23-25 mars
Groupe de travail socio-économique (GTSE)	1-2 avril
Groupe de travail ad hoc sur les normes de surveillance électronique (GTNSE)	13-14 avril
Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires (GTEPA), réunion de préparation des données	20-22 avril
Comité d'application (CdA)	4-6 mai
Comité permanent d'administration et des finances (CPAF)	7 mai
Comité technique sur les procédures de gestion (CTPG)	9 mai
Commission (S30)	11-15 mai
Groupe de travail sur les thons tropicaux - préparation des données (GTTT-PD) et Groupe de travail sur les DCP (GTDCP)	8-12 juin
Groupe de travail sur les thons néritiques (GTTN)	6-10 juillet
Groupe de travail sur les porte-épée (GTPP)	10-12 septembre
Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires (GTEPA)	14-18 septembre
Comité technique sur les critères d'allocation (CTCA)	12-15 octobre
Groupe de travail sur les thons tropicaux (GTTT)	20-24 octobre
Groupe de travail sur les méthodes (GTM)	26-28 octobre
Groupe de travail sur la collecte de données et les statistiques (GTCDS)	24-28 novembre
Comité scientifique (CS)	30 novembre- 4 décembre

APPENDICE 10

LE COMITE D'APPLICATION – MANDAT ET REGLEMENT INTERIEUR

1. Réunions du Comité d'application

Les réunions du Comité d'application se tiendront durant au moins deux (2) jours, dans le but d'évaluer l'application et la mise en œuvre des obligations découlant du statut de partie contractante ou partie coopérante non-contractante (ci-après appelées collectivement les « CPC ») par lesdites CPC.

2. Mandat et objectifs du Comité d'application

- a) Le Comité d'application sera responsable de l'évaluation de tous les aspects de l'application par chaque CPC des Articles X.1, X.2 et XI.2 de l'Accord CTOI et des mesures de conservation et de gestion applicables de la CTOI.
- b) Le Comité d'application fera rapport directement à la Commission sur ses délibérations et sur ses recommandations.
- c) Le Comité d'application coopérera étroitement avec les autres organes subsidiaires de la CTOI afin de se tenir informé sur toutes les questions concernant l'application des mesures de conservation et de gestion applicables de la CTOI.
- d) Les travaux du Comité d'application seront guidés par les objectifs généraux suivants :
 - i) Fournir un espace de discussion structuré sur tous les problèmes liés à la mise en œuvre efficace et au respect des Articles X.1, X.2 et XI.2 de l'Accord CTOI et des mesures de conservation et de gestion applicables de la CTOI.
 - ii) Recueillir et étudier les informations relatives à l'application des Articles X.1, X.2 et XI.2 de l'Accord CTOI et des mesures de conservation et de gestion applicables de la CTOI, et à partir des documents soumis par les CPC (par exemple rapports de mise en œuvre et questionnaires standards sur l'application) ou auprès des organes subsidiaires de la CTOI.
 - iii) Identifier et discuter des problèmes liés à l'application et au respect des Articles X.1, X.2 et XI.2 de l'Accord CTOI et des mesures de conservation et de gestion applicables de la CTOI et faire à la Commission des recommandations visant à résoudre ces problèmes y compris en tenant compte de toutes les réponses disponibles à la non-conformité des CPC.
 - iv) Promouvoir une culture de conformité positive qui se concentre sur l'amélioration de la conformité globale des CPC avec l'Accord CTOI et les mesures de conservation et de gestion applicables de la CTOI.

3. Les termes de référence du Comité d'application seront :

- a) Examiner l'application par chaque CPC des Articles X.1, X.2 et XI.2 de l'Accord CTOI et des mesures de conservation et de gestion applicables de la CTOI et faire à la Commission les recommandations nécessaires pour garantir leur efficacité, notamment en ce qui concerne :
 - i) Les statistiques exigibles et toutes les questions relatives aux obligations de déclaration et de fourniture de données, y compris concernant les espèces non-cibles.
 - ii) Le niveau de conformité des CPC concernant les Articles X.1, X.2 et XI.2 de l'Accord CTOI et les mesures de conservation et de gestion applicables de la CTOI.
 - iii) Le niveau de respect par les CPC des résolutions concernant la limitation de la capacité de pêche.
 - iv) L'état d'application des résolutions sur le suivi, le contrôle et la surveillance ainsi que sur l'application adoptées par la Commission (par exemple inspections au port, SSN, suites données aux infractions, mesures commerciales).
 - v) La déclaration des navires autorisés et des navires en activité dans la zone de compétence de la CTOI, en particulier en relation avec la résolution de la CTOI sur la limitation de l'effort de pêche.

b) Le Comité d'application sera également chargé de :

- i) Compiler, avec l'aide du Secrétariat de la CTOI, des rapports basés sur les informations déclarées par les CPC conformément aux diverses résolutions adoptées par la Commission et qui serviront de base au processus d'examen de l'application.
- ii) Mettre au point une approche intégrée structurée pour évaluer l'application par chaque CPC des Articles X.1, X.2 et XI.2 de l'Accord CTOI et des Mesures de Conservation et de Gestion applicables, tel que décrit aux paragraphes 4, 5 et 6 ci-dessous. Le Président du Comité d'application, avec l'aide du Secrétariat de la CTOI, identifiera, choisira et transmettra les cas significatifs de non-application à chacune des CPC et les présentera pour discussion lors des réunions du Comité d'application.
- iii) Émettre ses recommandations sur l'état d'application de chaque CPC à la fin de la réunion conformément au processus décrit aux paragraphes 4, 5 et 6 ci-dessous.
- iv) Élaborer un système d'incitations et, s'il y a lieu, d'autres mesures de suivi, y compris un mécanisme d'application pour encourager l'application par les CPC.
- v) Réaliser toute autre tâche requise par la Commission.

4. Travaux préparatoires du Comité d'application :

a) En préparation de la réunion du Comité d'application de la CTOI, le Secrétariat de la CTOI :

- i) Fournira à chaque CPC, sur une partie sécurisée du site web de la CTOI, avec notification par e-mail, 4 mois avant la réunion annuelle, un questionnaire standard sur l'application des diverses Mesures de Conservation et de Gestion applicables de la CTOI couvrant l'année civile précédente. Ce questionnaire sollicitera également des informations sur toute mesure de suivi prise par les CPC en réponse au Rapport d'application final de la CTOI de l'année précédente, tel que stipulé au paragraphe 6, visant à recueillir les commentaires et les réponses des CPC concernées au plus tard 80 jours avant la réunion de la Commission. [Le questionnaire standard de la CTOI, rempli par les CPC, sera mis à la disposition de toutes les CPC sur le site web de la CTOI.](#)
- ii) Compiler les questionnaires remplis par les CPC, sous la forme d'un projet de Rapport d'application de la CTOI. Le projet de Rapport d'application de la CTOI récapitulera toutes les informations disponibles concernant la mise en œuvre et l'application par chaque CPC de ses obligations pour examen du Comité d'application de la CTOI et inclura le statut de conformité suggéré, basé sur l'Annexe A, pour chaque question d'application identifiée. Il comprendra également des informations pertinentes concernant le respect de la présentation du rapport annuel visé aux articles X.1 et X.2 de l'accord CTOI.
- iii) Le projet de Rapport d'application de la CTOI sera fourni aux CPC concernées sur une section sécurisée du site web de la CTOI et notifié par e-mail au plus tard ~~5070~~ jours avant la réunion de la Commission. Une fois que le projet de Rapport aura été publié sur le site web, chaque CPC pourra répondre au Secrétariat de la CTOI au plus tard 30 jours avant la réunion de la Commission, afin de (le cas échéant) :
 - 1. fournir des informations, clarifications, amendements ou corrections complémentaires aux informations contenues dans le projet de rapport ;
 - 2. identifier d'éventuelles difficultés concernant la mise en œuvre des obligations ;
 - 3. identifier les besoins en assistance technique ou en renforcement des capacités pour aider les CPC à mettre en œuvre leurs obligations. ; et/ou
 - 4. proposer une modification de tout statut de conformité suggéré sur la base de raisons dûment justifiées.
- iv) Le Secrétariat produira alors le Rapport d'application récapitulatif de la CTOI basé sur le projet de Rapport d'application de chaque CPC. [Une fois que le Rapport d'application résumé de la CTOI est disponible, chaque CPC pourra répondre au Secrétariat de la CTOI](#)

au plus tard 10 jours avant la réunion de la Commission afin d'indiquer (le cas échéant) les mesures de suivi/rectificatives pour inclusion dans son Rapport d'application résumé de la CTOI. Le Rapport d'application récapitulatif de la CTOI servira de base au processus d'examen de l'application décrit aux paragraphes 5 et 6 et inclura, entre autres, un résumé de l'application par chaque CPC de ses obligations, toute question d'application identifiée et un statut de conformité préliminaire suggéré par le Secrétariat conformément à l'Annexe A.

- v) Le Rapport d'application récapitulatif de la CTOI sera mis à la disposition de toutes les CPC sur le site web de la CTOI au plus tard 25 jours avant la réunion de la Commission.

5. Rapport d'application provisoire de la CTOI

- a) À chaque réunion, le Comité d'application de la CTOI examinera le Rapport d'application récapitulatif de la CTOI, en tenant compte des informations incluses dans le rapport, ainsi que de toute autre information dûment documentée soumise avant ou au cours de la réunion du Comité d'application. Le processus d'examen de l'application sera réalisé CPC par CPC ainsi que mesure par mesure et obligation par obligation, selon les besoins, et si nécessaire, en donnant la priorité à la non-conformité de catégorie 2 et aux autres questions de conformité récurrentes. Le Comité d'application pourra demander à toute CPC disposant d'informations pertinentes de fournir des détails complémentaires. Le Comité d'application discutera également de la non-soumission ou de la soumission tardive du questionnaire visé au paragraphe 4.a)i).
- b) En se basant sur les informations disponibles, le Comité d'application recommandera un Rapport d'application provisoire. Le Rapport d'application provisoire de la CTOI consignera toute question d'application identifiée, y compris une évaluation du statut de conformité conformément à l'Annexe A. Le Rapport d'application provisoire de la CTOI consignera les mesures de suivi suggérées en ce qui concerne les questions d'application identifiées, conformément à l'Annexe A, y compris des échéanciers pour la mise en œuvre.
- c) Aux fins du Rapport d'application provisoire et du Rapport d'application final de la CTOI, le « Statut de conformité » se basera sur les informations suivantes :
 - i) Pour une limite quantitative au niveau de la CPC ou une limite quantitative collective des CPC, telle qu'une limite de la capacité de pêche, d'effort de pêche ou de captures : des données vérifiables indiquant que la limite n'a pas été dépassée.
 - ii) Pour les autres obligations :
 1. Mise en œuvre – lorsqu'une obligation s'applique, la CPC est tenue d'informer et de fournir les documents justificatifs, en langue nationale si le français et l'anglais ne sont pas disponibles, indiquant qu'elle a adopté, conformément à ses propres politiques et procédures nationales, des mesures exécutoires qui mettent en œuvre cette obligation ; et
 2. Suivre et garantir l'application - la CPC est tenue de soumettre des informations indiquant qu'elle dispose d'un système ou de procédures permettant de suivre l'application de ces mesures exécutoires de la part des navires et personnes, d'un système ou de procédures permettant de répondre à des cas de non-application et qu'elle a pris des mesures en ce qui concerne des infractions potentielles.
- d) Le Rapport d'application provisoire de la CTOI inclura également, le cas échéant, des recommandations à la Commission concernant :
 - i) toute mesure rectificative adoptée, ou proposée, par la CPC ;
 - ii) des obligations prioritaires à examiner pour le prochain cycle d'évaluation de la conformité, au cours du processus décrit aux paragraphes 4, 5 et 6 ; et
 - iii) toute autre intervention, y compris des mesures incitatives, que la Commission pourrait juger opportune.

6. Rapport d'application final de la CTOI

La Commission examinera le Rapport d'application provisoire de la CTOI, ainsi que toute information associée ou autre information pertinente, incluant les réponses apportées aux questions d'application et les mesures de suivi recommandées par le Comité d'Application et procédera à son adoption, avec les amendements requis, en tant que Rapport d'application final de la CTOI.

7. Le processus décrit aux paragraphes 4, 5 et 6 sera examiné par le Comité d'Application lorsque le processus d'évaluation de l'application aura été entièrement achevé une première fois. Le Comité d'Application soumettra des recommandations à la Commission en ce qui concerne de futures améliorations à apporter au processus, si nécessaire.
8. Le Comité d'application devra prendre en considération les contraintes de capacité et les circonstances atténuantes des États côtiers en développement. Rien dans le présent document ne contreviendra aux obligations et aux considérations spéciales prévues pour les pêcheries côtières dans les mesures de conservation et de gestion de la CTOI applicables.
9. Les procédures du Comité d'application seront régies, *mutatis mutandis*, par le Règlement intérieur de la Commission.